

Nouveau chalutier aux îles de la Madeleine

La modernisation des usines de poisson sera annoncée sous peu

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, en procédant, samedi dernier, au lancement d'un nouveau chalutier, dont la cale est dotée d'une innovation concernant la conservation de la qualité du poisson capturé en haute mer, a indiqué son intention d'annoncer, dans quelques jours, une nouvelle politique du gouvernement québécois pour favoriser la modernisation des usines de poisson.

Le chalutier de 65 pieds de lon-

gueur et appartenant au capitaine Léonard Thériault, des îles de la Madeleine, est parti du chantier Davie Brothers, à Lévis, hier, en direction des îles.

Le ministre Garon l'a bien regardé, samedi dernier, en se disant qu'il le verra peut-être arriver aux îles de la Madeleine, où il doit lui-même se rendre, en fin de semaine prochaine, pour y visiter des usines de poisson. Il profitera peut-être de ce voyage dans le golfe pour annoncer le nouveau programme qui, aujourd'hui, doit être discuté au Conseil du trésor, et qui vise précisément à améliorer la qualité du

poisson sur les divers marchés et par conséquent assurer de meilleurs prix.

Chalutier de \$619,354

Les deux jeunes garçons du capitaine Thériault, Jocelyn et Luc, ont participé à la cérémonie, l'un en cassant la bouteille de champagne et l'autre en récitant une prière d'usage sur le pont glacé du navire "Jocelyn-Luc", un beau bateau de pêche qui vient de coûter \$619,354.

Le gouvernement du Québec a participé au financement de ce ba-

teau en octroyant une subvention de 35 pour 100 du coût de construction, soit un montant de \$216,773. M. Thériault a aussi bénéficié d'un prêt sans intérêt du gouvernement provincial au montant de \$362,332. La mise de fonds initiale du pêcheur est donc de \$40,259.

Le ministre Garon a naturellement rappelé qu'avant 1978, la subvention de 35 pour 100 à la construction des bateaux de pêche était octroyée par le ministère canadien des Pêches et Océans. Comme celui-ci a gardé son même montant de budget et que le gouvernement québécois a accéléré son programme de construction pour renouveler sa flotte de pêche, c'est donc ce dernier qui donne la subvention.

Conteneurisation

Le "Jocelyn-Luc" a coûté un peu plus cher que les autres chalutiers de 65 pieds, puisqu'il a une coque élargie de deux pieds. Cette particularité répond aux activités de la pêche hauturière des îles de la Madeleine, qui requiert généralement des séjours plus longs en mer. La cale élargie permet, en outre, d'adapter le bateau à la conteneurisation, c'est-à-dire l'entreposage de poisson dans des bacs afin d'assurer une meilleure qualité des débarquements. Les bacs d'une contenance de 60 litres peuvent être fabriqués à l'industrie I.P.L. de Saint-Damien.

Le "Jocelyn-Luc" devrait capturer au moins un million de livres de poisson de fond par année. Le revenu brut du bateau s'établirait alors à \$187,000, servant à acquitter les frais divers comme l'exploitation du bateau, les salaires du capitaine et des quatre membres d'équipage. La transformation de ce volume de poisson de fond (morue, plie, sébaste, flétan, aglefin) nécessitera 24,800 heures de travail en usine.

Ce chalutier à pêche latérale et d'un tonnage brut de 55 tonnes, est propulsé par un moteur de 450 chevaux. Il est muni, entre autres, de treuils hydrauliques, de radars, de sondeuses, d'un pilote automatique et d'un compas magnétique.



Le chalutier Jocelyn-Luc est parti hier pour Cap-aux-Meules.

Deuxième MRC en Gaspésie

MATANE (M.C.) — Une seconde municipalité régionale de comté (MRC), en Gaspésie, a adressé au gouvernement québécois un projet pour obtenir ses lettres patentes.

Réunis, mercredi, à Sainte-Anne-des-Monts, les maires des municipalités et villes comprises depuis Madeleine jusqu'à Capucins se sont mis d'accord sur les limites de la MRC.

Sainte-Anne-des-Monts a été désignée comme le chef-lieu de la MRC comptant environ 16,000 personnes. La municipalité régionale comprend: les villes de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts; les municipalités de Madeleine, Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Marsoui, Sainte-Marthe, Capucins et Saint-Joachim-de-Tourelle.

Les maires ont décidé que les deux villes posséderaient deux votes et un représentant au sein de la MRC, tandis que les huit mu-

nicipalités auraient chacune un vote et un représentant. La MRC se nommera la "MRC Denis-Rivernin", selon le nom du seigneur français qui a fondé la plupart des villages de cette région.

L'envoi de ce projet de lettres patentes fait suite au même geste de la part des maires de la future MRC s'étendant de Maria à L'Ascension-de-Patapédia. Selon M. TERENCE Coulombe, représentant de l'Union des conseils de comté au comité consultatif pour la mise en place des MRC, en Gaspésie, ce sont les deux premières régions du Québec à faire parvenir leur projet de rédaction des lettres patentes.

Les municipalités régionales de comté sont des entités nées de la loi 125. Cette législation prévoit l'aménagement du territoire par les municipalités. Les MRC tentent de regrouper les municipalités par région d'appartenance.

Panier de Noël pour grévistes

par Michel POMERLEAU

RIMOUSKI — Le Conseil central des syndicats nationaux du Bas-Saint-Laurent espère amasser au moins 200 paniers de provisions pour les 650 travailleurs forestiers en grève du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord. C'est là l'objectif que s'est fixé le conseil central, dans le cadre de la campagne nationale qu'a lancée, hier, la CSN sous le titre de "La Grande Corvée". La CSN veut ainsi venir en aide aux travailleurs forestiers de la CIP, de la compagnie de papier QNS et de la Donohue qui sont en grève depuis le 1er juillet dernier.

Le Conseil central du Bas-Saint-Laurent demandera donc à chacun de ses 170 syndicats une contribution de \$50 pour chaque 30 membres, afin de confectionner un panier de provisions pour expédier aux grévistes. Le conseil central voudrait que cha-

que panier de vivres contienne des denrées non périssables d'une valeur de \$30 et un chèque de \$20 permettant d'ajouter des denrées périssables.

Dans cette campagne éclair, qui durera une dizaine de jours, la CSN a aussi lancé un appel à la FTQ et la CEQ régionales ainsi qu'à différents organismes locaux pour qu'ils y participent. On a même déjà entrepris des démarches auprès de l'archevêché rimouskois.

Le président du Conseil central de la CSN, M. Claude Racine, a souligné l'importance du geste à poser en rappelant que, depuis le début de la grève, les travailleurs forestiers n'obtenaient que \$45 par semaine pour les célibataires et \$78 par semaine pour les chefs de famille. Insistant aussi sur la courte durée de la campagne, M. Racine a également demandé un bon appui des médias d'information.

La présente annonce ne constitue pas une offre publique et les intéressés sont priés de consulter le prospectus à cet effet.

NOUVELLE ÉMISSION

SODEQ BEAUCE APPALACHES
(constituée selon les Lois du Québec)

1 400 000 ACTIONS ORDINAIRES
(sans valeur nominale)

PRIX: \$1.10 L'ACTION

RÉGION DES BOIS-FRANCS

AVANTAGES FISCAUX

- Loi des sodeqs:** Crédit d'impôt provincial égal à 25% de l'investissement dans une SODEQ
- Régime d'épargne-actions:** Les actions offertes sont admissibles à un régime d'épargne-actions en vertu de la Loi sur les impôts du Québec.
- Autres avantages fiscaux:** Les actions offertes peuvent être admissibles à un régime enregistré d'épargne-retraite ou de participation différée aux bénéfices selon certaines conditions.

Les personnes intéressées sont priées de se procurer le prospectus auprès d'un des vendeurs autorisés ou en communiquant avec nos bureaux

Vendeurs autorisés:

M. Claude Bergeron, Victoriaville (819) 758-1578	M. Yves Lauzon, Plessisville (819) 362-7314
M. Hervé Bolduc, Victoriaville (819) 758-6595	M. Renald Mercier, Amqui (819) 357-2042
M. Robert Caron, Victoriaville (819) 758-8291	M. Claude Nadeau, Victoriaville (819) 758-3172
M. Adrien Corriveau, Plessisville (819) 362-7903	M. P. André Pomerleau, St-Georges (418) 228-1107
M. Marcel Côté, Montréal (514) 861-0317	M. André René, Victoriaville (819) 758-0691
M. Gabriel Fontaine, Charny (418) 832-6155	M. Raymond St-Pierre, Princeville (819) 364-5180
M. Raymond P. Gingras, Warwick (819) 358-2005	M. P. Maurice Vachon, Ste-Marie (418) 387-2301

SODEQ Beauce-Appalaches Inc.
11535, 1re Av. Bureau 510
Ville St-Georges, P.Q.
G5Y 2C7
Tél: (418) 228-1107

SODEQ Beauce-Appalaches Inc.
17 rue des Forges
C.P. 487, Victoriaville
G6P 6T2
Tél: (819) 758-6595

Un placement solide

Date limite: le 31 décembre 1980.

Le Régime d'épargne-logement de la Banque de Commerce ça porte fruit

REL

Un investissement solide quand on songe à acheter une maison. Avec un régime d'épargne-logement vous pouvez déduire un maximum de \$1 000 chaque année de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence de \$10 000.

Passez nous voir. Nous nous ferons un plaisir de vous démontrer les avantages d'un régime d'épargne-logement.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Au sujet de Gros-Cacouna

De Bané refuse une réunion entre députés de la région

par Michel POMERLEAU
RIMOUSKI — Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et député de Matapédia-Matane, M. Pierre de Bané, a refusé le principe d'une rencontre entre les caucuses fédéral et provincial des députés de l'Est du Québec, concernant le dossier du terminal méthanier de Gros-Cacouna.

M. de Bané répondait ainsi à la demande que lui a adressée à deux reprises le président du caucus des députés péquistes de l'Est et député de Rimouski, M. Alain Marcoux. Celui-ci avait en effet demandé par écrit, le 30 octobre et le 27 novembre derniers, à M. de Bané que les deux caucuses se rencontrent pour discuter du dossier de la localisation du ter-

minal méthanier. Pour le député Marcoux, la situation était d'autant plus urgente que le ministre MacEachen venait d'annoncer dans le discours du budget la construction du gazoduc vers les Maritimes et que Pétro-Canada avait clairement laissé entendre que la décision sur le lieu d'implantation du terminal était devenue une question politique.

Dans la lettre qu'il vient tout juste de faire parvenir à M. Marcoux, le ministre de Bané expliquait que, en tant que fédéraliste, il ne peut et ne veut engager de bataille, que son objectif est de servir un pays et non une province. M. de Bané reprendrait en somme sensiblement les mêmes arguments qu'il avait servis aux membres du Club de presse

de Rimouski, la semaine dernière, alors qu'il n'avait cependant pas voulu dire quelle serait sa réponse à l'invitation de Marcoux.

Quant au député provincial de Rimouski, il a préféré garder ses commentaires sur la réponse de Bané à plus tard. Il a précisé qu'elle ferait l'objet de discussions du caucus des députés péquistes de l'Est, mais que de toute façon les réactions viendraient assez vite.

Le conseil économique s'en mêle

Dans une résolution d'appui au projet de terminal méthanier de Gros-Cacouna expédiée à la Corporation de promotion industrielle de Rivière-du-Loup, le Conseil éco-

nomique de Rimouski déplore que le caucus des députés fédéraux ne se soit pas encore prononcé officiellement et sans condition en faveur de Gros-Cacouna comme lieu d'implantation.

Le conseil économique prend aussi soin de rappeler que Pétro-Canada avait déjà retenu Gros-Cacouna comme emplacement pour l'installation du terminal, que la Commission canadienne de l'énergie avait retardé l'échéance des auditions pour le choix d'un endroit, afin de permettre à Canso d'élaborer d'autres études pour se faire accepter comme emplacement possible pour le terminal, et aussi que l'arrivée de Canso en compétition avec Gros-Cacouna est le fruit d'un lobbying politique de toute dernière minute.



"Mon objectif est de servir un pays, non une province", affirme le ministre de l'Expansion économique régionale et député fédéral de Matane, M. Pierre de Bané.

Crédit d'impôt: le PLQ-Rimouski s'en prend au ministre de Bané

RIMOUSKI (M.P.) — C'est avec surprise et presque avec incrédulité que le comité exécutif du Parti libéral du Québec du district électoral de Rimouski dit avoir pris connaissance des propos du ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Pierre de Bané, concernant le programme de crédit d'impôt à l'investissement.

Le PLQ de Rimouski fait ainsi allusion aux explications qu'a données M. de Bané devant le Club de presse

de Rimouski, le 1er décembre dernier, relativement à l'exclusion des villes de Rimouski et Sept-Iles du programme de crédit d'impôt à l'investissement. Dans un communiqué émis hier, l'exécutif s'en est pris aux critères utilisés par les fonctionnaires pour désigner les régions bénéficiaires qu'il qualifie d'étonnantes. Selon l'exécutif, de tels critères, soit le revenu moyen par capita et le chômage auront des conséquences désastreuses sur le développement industriel de Rimouski.

Le PLQ estime plutôt qu'il aurait fallu recourir à des critères industriels, comme par exemple le taux d'industrialisation. De cette façon, précise-t-on, on aurait vite constaté que la population de Rimouski, qui double celles de Matane et Rivière-du-Loup, bénéficie de moins d'emplois industriels.

Selon le PLQ rimouskiois, l'exclusion de Rimouski du programme favorisera largement les villes de Ri-

vière-du-Loup et Matane. C'est pour cette raison que l'organisation libérale du comté demande aux élus fédéraux et aux fonctionnaires de substituer incessamment aux critères sociaux d'admissibilité au programme de crédit d'impôt à l'investissement des critères industriels conformes à l'objectif poursuivi par le programme.

De cette façon, conclut l'exécutif du PLQ, le développement industriel ne fuira pas Rimouski.

Prévisions budgétaires de \$22,361,900

Aucune hausse de taxes à Sept-Iles en 81

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Les prévisions budgétaires de la ville de Sept-Iles atteindront le montant de \$22,361,900 au cours de l'exercice financier 1981. Elles ont été rendues publiques, au cours d'une réunion du conseil municipal, hier soir.

Dans le détail, ces prévisions budgétaires se répartissent ainsi: \$8,229,800 au chapitre de la rémunération du personnel, \$1,668,600 pour la contribution de l'employeur, \$474,610 pour le transport et les communications, \$575,700 pour les

services professionnels et administratifs, \$790,880 pour la location, \$45,300 pour la réparation et l'entretien de l'équipement, \$248,600 pour l'entretien des immeubles, \$2,679,875 pour les biens non durables, \$285,000 pour les actifs immobilisés, \$6,775,735 pour le service de la dette et, enfin, \$587,800 au chapitre des paiements de transfert.

Réparties d'une autre manière, ces prévisions budgétaires accordent \$3,603,730 à l'administration générale, \$2,658,095 à la sécurité publique, \$2,144,270 au transport rou-

tier, \$1,587,800 à l'hygiène du milieu, \$12,000 à la santé et au bien-être, \$487,160 à l'urbanisme, \$2,663,305 aux loisirs et à la culture, \$2,369,805 pour d'autres activités et, enfin, les autres dépenses courantes totaliseront \$6,835,735.

A titre de comparaison, les prévisions budgétaires de la ville de Sept-Iles sont passées de \$17,182,147 en 1979 à \$18,946,875 en 1980 pour atteindre, en 1981, le montant de \$22,361,900.

De plus, la ville emploiera 298 personnes à temps plein et 180 à temps partiel. Si, ces deux dernières

années, le nombre d'employés à temps plein est passé de 287 à 298, le nombre d'employés à temps partiel est resté stable à 180.

En conformité avec la loi

En présentant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1981, le trésorier et directeur des finances de la ville de Sept-Iles, M. André Bois, soulignait que ces prévisions ont été faites en conformité avec la loi 57 et les exigences du Manuel de normalisation de la comptabilité municipale du Québec.

M. Bois notait, en outre, que l'estimation des revenus et des dépenses de 1980 démontre un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de \$1.8 million. Et, dans le détail, la ville a encaissé des revenus supplémentaires de \$750,000 de taxe foncière à cause de l'inclusion des quais au rôle d'évaluation imposable et \$350,000 de taxe d'affaires d'égalité à la réévaluation des quais.

M. Bois rappelait que le conflit de travail des employés municipaux, au printemps et cet été, a entraîné une diminution des dépenses d'environ \$700,000.

Quant à l'augmentation des prévisions budgétaires de 1980 à 1981, elle est de 10.7 pour 100, soit l'équivalent de l'indice annuel des prix à la consommation selon Statistique Canada, précisait le trésorier de la ville.

M. André Bois disait encore: "Tout comme l'an dernier, les dépenses ont été projetées au minimum à l'exception des améliorations suivantes: entretien des parcs, complexe des travaux publics, centre Roger-Smith au secteur Clarke et nouvelle usine d'aqueduc... Par conséquent, le nouveau rôle d'évaluation atteindra les \$588 millions alors que

l'assiette fiscale se situera à \$653,454,300."

Enfin M. Bois se plaisait à souligner, comme le maire Jean-Marc Dion l'annonçait le 3 novembre dernier, qu'il n'est pas prévu d'augmentation d'aucune des taxes pour 1981. Le taux restera à \$2.30 du \$100 d'évaluation.

Le programme triennal

Dans un document annexe, le conseil municipal rendait public l'état du programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1981, 1982 et 1983. Programme triennal qui atteindra le montant de \$24,689,998 réparti ainsi: \$13,284,998 en 1981, \$6,310,000 en 1982 et \$5,095,000 en 1983.

Sur l'ensemble des projets, antérieurement au 31 décembre 1980, un montant de \$12,191,000 aura déjà été dépensé. Montant qu'il convient d'ajouter au programme triennal 1981-1983 pour atteindre des dépenses d'immobilisations totales de \$37,080,998.

Le total des engagements de crédit de la ville de Sept-Iles a atteint \$53,799,855, soit une diminution de \$1,526,017 par rapport à la même période en 1979.

\$2.2 millions pour favoriser la venue des Jeux du Québec

SEPT-ILES — Parmi le programme triennal des dépenses d'immobilisations de la ville de Sept-Iles, il est intéressant de noter qu'un montant de \$2.2 millions sera dépensé en 1981 et 1982 pour favoriser la candidature des Jeux du Québec, en 1983.

Les phases I et II du parc industriel, qui ont déjà nécessité des investissements de \$5.5 millions jusqu'à présent, nécessiteront des déboursés supplémentaires de \$1,075,000 d'ici 1983 pour totaliser la somme de \$6,609,000.

L'usine de traitement des eaux, au coût de \$6,150,000, a immobilisé,

jusqu'à présent, la somme de \$2.5 millions. En 1981, l'achèvement de sa construction nécessitera une injection de \$3.6 millions.

Pour la construction d'un nouveau poste de police et d'incendie, la ville investira la somme de \$3.3 millions: \$300,000 en 1982 et \$3 millions en 1983.

Pour permettre la constitution d'une banque de terrains, la ville de Sept-Iles immobilisera \$500,000 en 1981, \$1.7 million en 1982 et \$1.7 million en 1983. Soit un total de \$3.9 millions.

Au 31 décembre prochain, un montant de \$1,150,000 aura été consacré aux travaux d'aménagement du parc urbain, rue Arnaud, à proximité du vieux quai. En 1981 la ville y injectera \$350,000. Pour un total de \$1.5 million pour la première phase de ce projet. La phase II de ce projet nécessitera des déboursés de \$2 millions et ce, dès 1981.

Parmi les autres dépenses d'immobilisations importan d'ici 1983,

mentionnons le programme d'amélioration de quartier au coût de \$1.6 million, la rénovation des rues non pavées au coût de \$1.3 million, l'amélioration de la rue Retty au coût de \$1.1 million et l'éclairage des rues au coût de \$800,000.

Le coût des dépenses d'immobilisations consacrées à la route d'accès à Pointe Noire et à la route de contournement de Place de l'Anse reste à déterminer.

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE COMBINES DE CUISINE CUISINART®

Le manufacturier Robot-Coupe S.A. nous a avisé que le mauvais fonctionnement possible d'un interrupteur pourrait être hasardeux et que les Combines de cuisine Cuisinart®, du modèle et numéros de série donnés ci-dessous, ne devraient pas être utilisés et devraient être retournés immédiatement à un dépôt de service Cuisinart® le plus rapproché.

Après l'inspection et la rectification de tout problème, votre combiné Cuisinart® vous sera livré promptement, sans frais. Ce rappel s'applique aux Combines Cuisinart® achetées après le 1er juillet 1980, modèle RC-1, numéros de série commençant par R 161, R 162, R 165, R 166 et R 167. Ces numéros sont placés en dessous de l'appareil.

Seuls les Combines Cuisinart® achetées après le 1er juillet 1980 doivent être inspectés. Aucun autre modèle ou numéro de série n'est affecté.

Dépôts de service autorisés des Combines de cuisine Cuisinart® :

Weil Company Limited 81 Torbarrie Road Downsview, Ontario, M3L 1G5 (416) 245-6200	Weil Company Limited 29 Brookside Avenue Dartmouth, N.S., B3A 3B4 (902) 463-8569	Weil Company Limited 380 E. Esplanade Avenue N. Vancouver, B.C., V7L 1A4 (604) 986-4241
Choquette & Cie Ltée 8155 Blvd. St. Laurent Montreal, P.Q., H2P 2M1 (514) 384-6540	Dorothy Appliance Centre 6930 104th Street Edmonton, Alberta, T6H 2L7 (403) 436-8393	Avenue Electric 1448 Wellington Ave., Winnipeg, Manitoba, R3E 0K4 (204) 775-6638
South Alberta Appliance Service Limited 1316 9th Avenue S.E. Calgary, Alberta, T2G 0T3 (403) 233-7814	Westmount Parts 510 Lauriston Street Saskatoon, Sask., S7K 0R5 (306) 242-8180	The Service Depot 236 Bessier Street Ottawa, Ontario, K1N 6B1 (613) 236-0826

Pensée du jour

"L'écritain original n'est pas celui qui n'aime personne, mais celui que personne ne peut imiter."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

ANGELE BLANCHARD Docteur en Optométrie

653-1969
Sur rendez-vous le jour, et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes)

CLINIQUE OPTOMETRIQUE

STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

EXPOSITION ET VENTE D'AUTHENTIQUES TAPIS PERSANS TAPIS ORIENTAUX

exécutés à la main
Carpets, laizes, tapis neufs, antiques, semi-antiques 100% tissés à la main en laine, soie et misoie, en provenance de Perse, Russie, Afghanistan, Turquie, Cachemire et Pakistan.

RÉDUITS À 50%
Une journée seulement
JEUDI 11 DÉCEMBRE DE 10H À 22H
SALLE DE BAL HOTEL LOEWS LE CONCORDE

SPÉCIAL
BOKHARA 6 X 4 \$299 BOKHARA 3 X 5 \$199
BOKHARA 3 X 2 \$99 BOKHARA 1 X 1 \$15

D'un intérêt particulier pour les investisseurs, notre sélection comprendra des soies Isfahan, Nainum etc. Egalement, une grande quantité de tapis antiques d'une importance capitale pour les collectionneurs.

GALERIE DE LA CARPETTE ORIENTALE
VISA MASTER CHARGE (514) 482-8604

Les grands favoris des Québécois



Mis en bouteilles en France, naturellement!

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Formation de municipalités régionales de comté

Dans Lotbinière-Ouest le CLSC se dit lassé d'être de nulle part

par Anne-Marie VOISARD

FORTIERVILLE — Fatigué d'être "le centre de nulle part", le CLSC (centre local de services communautaires) de Lotbinière-Ouest entre de plein pied dans le débat des municipalités régionales de comté. Il propose la création d'une MRC qui regrouperait l'ensemble des 12 municipalités de son territoire.

Une assemblée est d'ailleurs convoquée pour demain soir, 20h, à l'école Sainte-Sophie de Lévis, située dans la circonscription de Nicolet. Maires et conseillers municipaux seront invités à se prononcer. On a aussi sollicité la participation des commissaires d'écoles. Ils devraient être nombreux puisque trois commissions scolaires régionales, Tilly, Bois-Francs et Provancher (sans compter les locales), se partagent la région de Lotbinière-Ouest. Il y aura aussi les membres du conseil d'administration du CLSC, point de départ de cette réunion.

Tout a commencé le 12 novembre quand, dans un vote unanime, le conseil d'administration du CLSC a donné mandat à son directeur général, M. Pierre-J. Morin, de promouvoir la création d'une MRC. Une rencontre d'information a suivi, jeudi soir dernier. Les deux comités de consultation des zones Lévis-Lotbinière et Nicolet-Yamaska y prenaient part. Six ou sept maires directement touchés par le projet étaient aussi présents.

Les frontières

Dans un mémoire qui sera débattu demain, le CLSC insiste sur le sentiment d'appartenance des municipalités visées. Toutes sont situées en zone rurale. Géographiquement, cette zone est en-

cadrée, à l'est, pour la forêt de Joly qui constitue, selon les auteurs du mémoire, une frontière par rapport à Lotbinière-Est. Au nord, il y a le fleuve, au sud, la transcanadienne et à l'ouest, la ville de Bécancour.

Le mémoire explique également que "nous sommes comme tiraillés entre les grands pôles que sont Québec, Trois-Rivières, Drummondville et Victoriaville, tout en étant aux limites de chacun de ces pôles".

Si le projet mis de l'avant par le CLSC de Lotbinière-Ouest devait se concrétiser, l'actuelle circonscription de Lotbinière se verrait amputée de neuf municipalités, sur un total de 31 actuellement. Les endroits visés sont: Leclercville, Sainte-Émélie de Leclercville, Deschailhons sur Saint-Laurent, Deschailhons, Pa-

risville, Fortierville, Sainte-Philomène de Fortierville, Sainte-Françoise et Villeroi. On sait que les municipalités ont, selon la loi, jusqu'au 15 décembre pour faire connaître leur orientation.

L'ensemble du territoire touché par la proposition du CLSC a une superficie de 850 kilomètres carrés et une population d'environ 10.000 personnes.

Le maire de Joly et préfet du comté de Lotbinière, M. Maurice Faucher, disait à l'occasion d'une récente réunion du conseil de comté, qu'une MRC ne devrait pas compter moins de 20.000 personnes. Sinon, estime le préfet, cette MRC serait incapable de se payer les services nécessaires. M. Faucher est un de ceux toutefois qui voudraient conserver entier l'actuel comté de Lotbinière.

Le maire de St-Raymond lance des invitations

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

PORTNEUF — Les représentants de sept des 13 municipalités invitées participeront ce soir à Saint-Raymond à l'assemblée convoquée par le maire de la ville, M. Richard Corriveau, afin d'examiner les différentes responsabilités confiées aux municipalités régionales de comté (MRC) et de former un comité d'étude chargé d'aller de l'avant dans la création d'une future MRC au nord du comté de Portneuf.

Il s'agit de municipalités de Saint-Basile paroisse, Saint-Basile-

Sud, Sainte-Christine, Saint-Raymond paroisse, Saint-Léonard, Rivière-à-Pierre et Pont-Rouge village. Alors que Sainte-Catherine, Fossambault-sur-le-Lac, Ville de Lac-Sergeant et Ville de Lac-Saint-Joseph, également intéressées par ce projet, sont retenues par d'autres obligations ce soir et devront se contenter d'un compte rendu de la réunion, d'autres comme Sainte-Jeanne de Pont-Rouge et Shannon ont refusé d'y participer.

En effet, les dirigeants de Sainte-Jeanne de Pont-Rouge ne veulent pas voir le comté se séparer et ont même déjà expédié au comité consul-

Le comté de Portneuf pourrait perdre quatre localités du nord-est

par Marc LESTAGE

Il faudra attendre encore quelques semaines avant de savoir si quatre municipalités actuellement comprises dans le comté de Portneuf rejoindront la future municipalité régionale de comté de l'Arrière-Pays, formée de six villes formant la limite nord de la Communauté urbaine de Québec.

Les quatre municipalités qui ont demandé un délai avant de faire connaître leur préférence sont Shannon, Lac-Saint-Joseph, Fossambault-sur-le-Lac et Sainte-Catherine du comté de Portneuf.

Ces villes ont participé depuis plusieurs années "au club de la ceinture verte" de la Communauté urbaine et elles trouveraient plusieurs avantages à constituer une MRC autonome avec les municipalités de

Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Gabriel-Ouest, Stoneham-Tewkesbury, Lac-Delage, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval, toutes situées à la limite nord de la CUQ et déjà engagées dans le projet de création de la future MRC de l'Arrière-Pays.

Cette hypothèse a été évoquée, hier soir, à Lac-Beauport, dans le cadre de la consultation régionale. Le maire de Lac-Beauport et préfet du comté de Québec-Nord, M. Guy A. Paquet, a rappelé à ce moment que "les villes ont l'entière responsabilité du choix d'appartenance à une ou l'autre des futures MRC".

Selon le président du comité de consultation de la région, M. Jean-Paul Julien, de Cap-Santé, "les municipalités de Portneuf ont toute latitude à ce sujet et l'échéancier prévoit qu'elles devraient faire connaître leur préférence d'ici le 15 janvier 1981".

Deux hypothèses

Entre-temps, en ce qui concerne le projet de MRC de l'Arrière-Pays, nom sous lequel on souhaite éventuellement reconnaître la MRC qui succéderait au conseil de comté de Québec-Nord, le comité de consultation travaille avec deux hypothèses de travail. Dans un cas, on prévoit regrouper six municipalités, dont Sainte-Brigitte-de-Laval qui appartient théoriquement à Montmorency mais qui a indiqué son intention de rejoindre plutôt la MRC de l'Arrière-Pays, avec une population totale estimée à 11.192 personnes en 1979 selon un taux de croissance de 6,9 pour 100

par année de sa population. A ce rythme, il faut prévoir que la population de cette municipalité régionale atteindrait 15.700 personnes en 1986 en incluant les territoires non organisés de sa périphérie.

Selon l'autre hypothèse prévoyant que Shannon, Sainte-Catherine, Fossambault et Lac-Saint-Joseph rejoignent la MRC de l'Arrière-Pays, la population actuelle estimée serait de 17.922 avec un rythme de croissance de 3,9 pour 100 par année qui porterait l'effectif de ce regroupement à 21.816 incluant les territoires non organisés en 1986.

Dans les deux cas, on estime que l'importance du territoire et des populations impliquées seront suffisantes pour justifier l'organisation d'une MRC. En ce qui concerne les quatre municipalités de Portneuf "qui sont encore incertaines", le secrétaire du comité de consultation, M. Denis Plamondon a fait connaître une troisième hypothèse prévoyant la création d'une nouvelle MRC autonome dans le nord du comté de Portneuf avec Saint-Raymond comme centre géographique. Jusque-là, on avait considéré que ces villes n'avaient pour seuls choix d'appartenance à la nouvelle MRC de Portneuf ou de rejoindre la MRC de l'Arrière-Pays.

Le président du comité de consultation régionale, M. Jean-Paul Julien aurait même émis l'hypothèse que ces villes de Portneuf expérimentent pour une brève période les deux hypothèses afin d'en bien évaluer tous les avantages et inconvénients à compter du 15 janvier 1981 avant de prendre une décision définitive.

La Haute-Beauce cherche à faire une vraie région

LA GUADELOUPE — Le CLSC de La Guadeloupe a décidé de s'associer au mouvement des municipalités rurales de la Haute-Beauce, au chapitre de la consultation et de l'information, en vue d'un commun accord avec les élus municipaux pour la mise en place d'une véritable région d'appartenance.

Ce qui nous a amenés à prendre une telle décision, a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Claude Lemieux, directeur général du CLSC de La Guadeloupe, est le fait "qu'à ce jour, l'opération de consultation menée dans notre milieu en vue d'une future municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Beauce a suscité un intérêt moyen au sein des municipalités rurales".

"Jusqu'ici, a-t-il dit, des municipalités rurales de la Haute-Beauce se sont plus ou moins senties aspirées par les grands centres urbains et c'est en réaction à ce mouvement

qu'un autre mouvement s'est dessiné sur le territoire de notre région."

Selon M. Claude Lemieux, "la future MRC de la Haute-Beauce pourrait comprendre selon la proposition formulée les municipalités de: Saint-Ephrem de Beauce, Saint-Ephrem de Tring, Saint-Honoré village, Saint-Honoré paroisse, Lambton, Saint-Sébastien, La Guadeloupe, Lac-Drolet, Saint-Evariste, Saint-Méthode, Courcelles, Sainte-Clothilde, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Martin, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Ludger village, Gayhurst, partie sud-est canton, Risborough, partie de Marlow, Saint-Gédéon village, Saint-Gédéon paroisse et Saint-Théophile."

Rappelant que les futures municipalités régionales de comté seront appelées à remplacer à court terme les actuels conseils de comté, M. Lemieux est d'opinion "qu'au sein de bon nombre de ces municipalités rurales de la Haute-Beauce, on accepte difficilement d'entrer dans le moule proposé par les centres urbains".

Un placement solide

Date limite:
le 31 décembre 1980.

Le Régime d'épargne-logement de la Banque de Commerce ça porte fruit



Un investissement solide quand on songe à acheter une maison. Avec un régime d'épargne-logement vous pouvez déduire un maximum de \$1 000 chaque année de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence de \$10 000.

Passez nous voir. Nous nous ferons un plaisir de vous démontrer les avantages d'un régime d'épargne-logement.

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

La présente annonce ne constitue pas une offre publique et les intéressés sont priés de consulter le prospectus à cet effet.

NOUVELLE ÉMISSION

SOSEQ BEAUCE APPALACHES
(constituée selon les Lois du Québec)

1 400 000 ACTIONS ORDINAIRES
(sans valeur nominale)

PRIX: \$1.10 L'ACTION

RÉGION DES BOIS-FRANCS

AVANTAGES FISCAUX

- Loi des sodeqs:** Crédit d'impôt provincial égal à 25% de l'investissement dans une SOSEQ.
- Régime d'épargne-actions:** Les actions offertes sont admissibles à un régime d'épargne-actions en vertu de la Loi sur les impôts du Québec.
- Autres avantages fiscaux:** Les actions offertes peuvent être admissibles à un régime enregistré d'épargne-retraite ou de participation différée aux bénéfices selon certaines conditions.

Les personnes intéressées sont priées de se procurer le prospectus auprès d'un des vendeurs autorisés ou en communiquant avec nos bureaux.

Vendeurs autorisés:

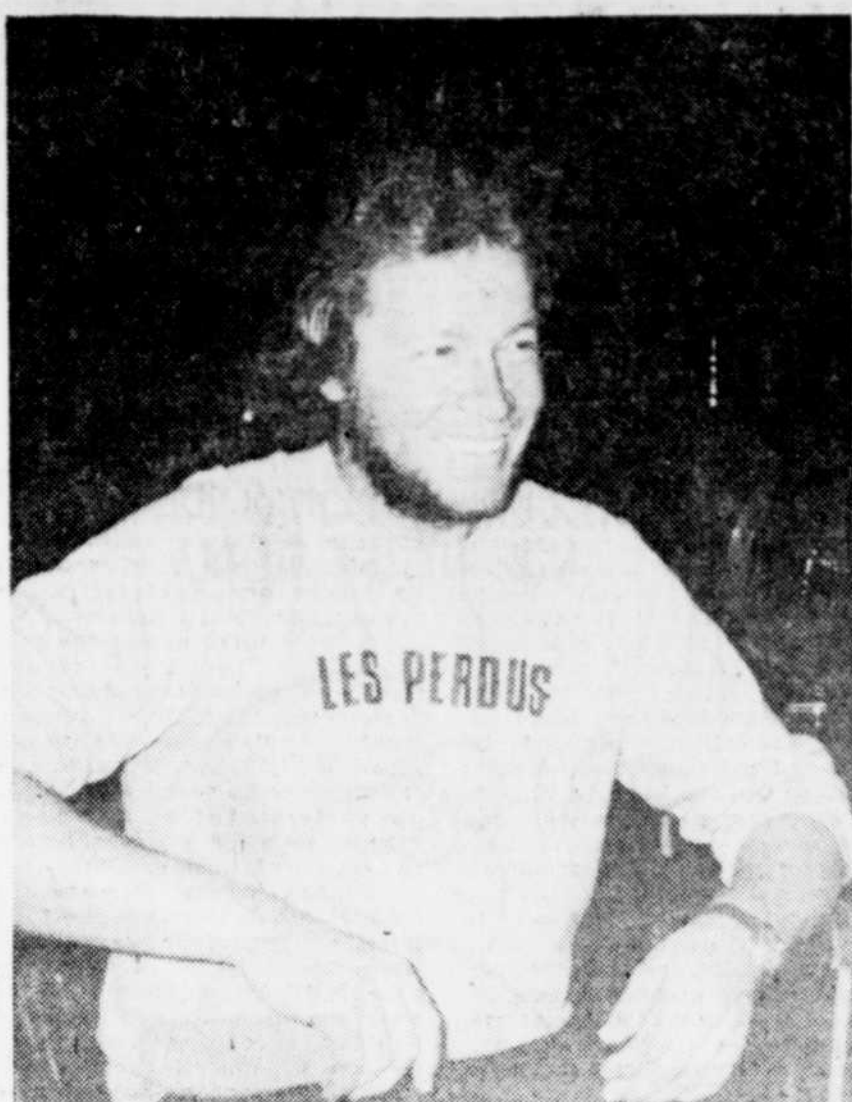
M. Claude Bergeron, Victoriaville (819) 758-1578	M. Yves Lauzon, Plessisville (819) 362-7314
M. Hervé Bolduc, Victoriaville (819) 758-6595	M. Renald Mercier, Arthabaska (819) 357-2042
M. Robert Caron, Victoriaville (819) 758-8291	M. Claude Nadeau, Victoriaville (819) 758-3172
M. Adrien Corriveau, Plessisville (819) 362-7903	M. P. André Pomerleau, St-Georges (418) 228-1107
M. Marcel Côté, Montbéli (514) 861-0317	M. André Riens, Victoriaville (819) 758-0691
M. Gabriel Fontaine, Charny (418) 832-6155	M. Raymond St-Pierre, Princeville (819) 364-5180
M. Raymond P. Gingras, Warwick (819) 358-2005	M. P. Maurice Vachon, Ste-Marie (418) 387-2301

SOSEQ Beauce-Appalaches Inc.

11535, 1re Av. Bureau 510
Ville St-Georges, P.Q.
G5Y 2C7
Tél. (418) 228-1107

SOSEQ Beauce-Appalaches Inc.

17, rue des Forges
C.P. 487, Victoriaville
G6P 612
Tél. (819) 758-6595



Maurice Montgrain, de Dosquet, le producteur du film.



Moïse (Michel Paquet, d'Issoudun) et sa femme Rébecca (Jocelyne Lemay, de Laurier-Station).



Marie-Madeleine, jouée par Carmen Dubois, de Saint-Flavien.

Moïse et son groupe, thème de film

par Anne-Marie VOISARD

LAURIER-STATION — Moïse, le vrai, celui de Saint-Jogues en Gaspésie, est quelqu'un de connu dans Lotbinière. Grand chef Aramis, il venait de Thetford prêcher la bonne nouvelle jusqu'à Dosquet, Saint-Flavien, Laurier et Issoudun. C'était avant sa conversion.

Voilà qu'aujourd'hui le même Moïse — mais est-ce bien le vrai ou sa parodie? — devient l'objet d'un film tourné dans l'érablière de M. Octave Dubois, à Saint-Flavien. Les Perdus. Film de 8 mil-

limètres. Durée 65 minutes. Production Ciné Gang Inc.

Rénauld Montgrain, de Dosquet, celui qui fait Judas dans le film et est le meurtrier de la prostituée, Marie-Madeleine, est aussi le président des Aramis de Lotbinière. Michel Paquet, d'Issoudun, le Moïse du film, a connu Roch Thériault, le vrai Moïse. "Mais j'aime mieux pas en parler," Maurice Montgrain, également de Dosquet, producteur du film, insiste pour dire qu'il n'y a pas de rapport entre le club social,

culturel et sportif Aramis, et Moïse, le vrai ou celui du film.

On imagine

Aucun des comédiens, pas plus que le producteur ou son adjoint, Roger Côté, de Saint-Flavien, n'a d'ailleurs visité le repère de Moïse et de sa gang dans la forêt de Saint-Jogues. "On était au courant de l'histoire. On a les journaux. Et à partir de ça, on a imaginé", explique Maurice.

"Vous trouvez pas que ça a l'air louche son histoire de secte

religieuse? Moi, j'y crois pu toute!" Marie-Madeleine a le ton convaincant. Elle est la seule d'ailleurs à avoir cette assurance. Les autres comédiens, malgré la scène de viol, le godemiché ou le joint qui circule, n'ont pas réussi à se libérer du style déclamatoire appris à la petite école. Dans certaines envolées, Marie-Madeleine ferait bonne figure à côté des personnages de Michel Tremblay. Son nom: Carmen Dubois. Elle vient de Saint-Flavien et occupe un emploi de secrétaire à Sainte-Foy.

Comme dans la vraie histoire, les femmes sont en majorité dans le film. Plusieurs d'entre elles travaillent comme barmaid dans l'un ou l'autre des petits hôtels de la région. C'est le cas, par exemple, de Danièle Beaudoin, de Saint-Flavien. Elle joue le rôle d'Aurore, la malade. Une paire de béquilles lui sert d'appui. Il y a aussi Réjeanne Côté, de Saint-Flavien, qui fait la droguée; Annette Larroche, aussi de Saint-Flavien, qui personnifie la vieille fille scrupuleuse; Rose-Hélène Côté, encore de Saint-Flavien, la folle. Et c'est Moune Bibeau, toujours de Saint-Flavien, qui remplit le rôle du fou.

Je ne suis plus d'accord

A côté de Moïse, dans le rôle de Rébecca, la femme fidèle et soumise, on retrouve Jocelyne Lemay, de Laurier-Station. Marie-Madeleine ne marche plus. "Au début je le trouvais assez intelligent, dit-elle en parlant de son maître. Je ne suis plus d'accord..." "Imposer ses idées comme il le fait..." "Même sa femme, c'est une esclave..."

Marie-Madeleine paiera de sa vie son arrogance. Deux chasseurs, Bruno Dubois, de Saint-Flavien, et Michel Montgrain, de Dosquet, découvrent son corps inerte. La presse est représentée par deux journalistes homosexuels du poste CJGay. Richard Laroche, de

Saint-Flavien, et Fernand Bernier, de Charlesbourg, jouent ces rôles. Vers la fin, Fernand Bernier devient aussi inspecteur de police.

Le sens de la publicité

Manifestement, les comédiens de Ciné Gang ont pris beaucoup de plaisir à tourner leur film... peut-être plus encore qu'en auront les spectateurs le 28 décembre, jour des premières représentations au motel PhilRay, de Laurier-Station. "On est une gang d'amis", explique Maurice Montgrain, conscient par ailleurs que le film a des lacunes. Au niveau du son, entre autres. Mais il paraît que tout n'est pas encore parfaitement au point. On s'y applique actuellement.

Le film a coûté \$1,000 et il représente autant d'heures de travail. Depuis le début du tournage en septembre, Maurice Montgrain consacre tout son temps au film. Employé sur les chantiers de construction durant l'été, il s'organise, quand vient l'automne, pour trouver d'autres activités. Pour lui, "Les Perdus, c'est un début".

Voilà peut-être pourquoi Ciné Gang, comme le vrai Moïse, a tellement le souci de la publicité. Un court métrage sur les bars et les discothèques de Lotbinière accompagne le film "Les Perdus". Les commanditaires sont généreux. La bière coule à flots.

Une légère hausse de taxe l'an prochain à Saint-Tite-des-Caps

par Gérald OUELLET

Même si la municipalité de Saint-Tite-des-Caps termine son année financière de 1980 avec un surplus, les contribuables auront à subir une légère hausse du taux de la taxe foncière en 1981 qui se compare un peu à l'augmentation du coût de la vie. C'est ce qui ressort du rapport sur la situation financière de cette municipalité déposé récemment par le maire Léopold Ferland, pour se conformer aux exigences de la loi 105 sur la démocratie municipale.

Comme l'indique le maire Ferland, pour 1981 la municipalité mettra l'accent sur certains projets bien précis. Comme par exemple, pour le bien-être de ses citoyens, le maire prévoit au budget la protection des approvisionnements en eau potable, un plan d'urbanisme pour satisfaire les exigences de la loi 125, un projet d'aménagement de nouveaux bureaux administratifs sera étudié et les trottoirs seront refaits et non ré-

parés. Enfin, la rénovation du centre des loisirs commencée depuis déjà 4 ans, sera terminée dans le plus bref délai possible.

Exercice financier 1980

Pour ce qui est de l'exercice financier de 1980, le maire Ferland précise que la plus importante dépense est sans aucun doute la confection du rôle d'évaluation. Ce rôle a coûté dans son ensemble la somme de \$41,000. Pour payer cela, la municipalité a contracté un emprunt de \$26,620 ce qui représente sa quote-part du coût de la confection du rôle que la municipalité aura à payer. Le maire mentionne que ce prêt est échelonné sur une période de 5 ans remboursable semi-annuellement. Pour la deuxième partie à payer, le ministère des Affaires municipales a autorisé la municipalité à emprunter \$15,000 en attendant de recevoir sa quote-part du gouvernement.

Selon le maire, la deuxième dépense est l'échéance des obligations qu'avait émises la municipalité, lors de la construction du poste à incendie et l'achat du camion. Le montant était de \$20,000. Enfin, l'administration générale, la sécurité publique, le transport routier, l'hygiène, les loisirs et les autres dépenses ont connu une augmentation sur l'an passé qui se compare un peu à l'augmentation du coût de la vie.

Exercice financier 1979

Dans son analyse pour 1979, le maire indique que les revenus sont de trois sources distinctes: les revenus de sources locales \$84,071, les revenus de transfert \$89,467, et le surplus de l'exercice 1978 \$1,808,

pour un total de \$175,346.

Quant aux dépenses pour la même période, le maire précise qu'une somme de \$45,919 a été consacrée à l'administration générale, \$20,364 à la sécurité publique, \$52,011 au transport routier, \$14,410 à l'hygiène, \$9,668 aux loisirs, \$8,810 aux autres activités et \$4,487 aux autres dépenses pour un grand total de \$155,679.

Enfin, le maire ajoute que l'état des revenus et dépenses résumé ci-haut, démontre un surplus pour 1979 de \$19,667. Considérant des actifs immobilisés de \$342,256 et une dette à long terme de \$20,000 échéant au cours du présent exercice de 1980, le maire Ferland précise que la municipalité de Saint-Tite-des-Caps est en "très bonne santé" financière.

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE COMBINES DE CUISINE CUISINART®

Le manufacturier Robot-Coupe S.A. nous a avisé que le mauvais fonctionnement possible d'un interrupteur pourrait être hasardeux et que les Combines de cuisine Cuisinart®, du modèle et numéros de série donnés ci-dessous, ne devraient pas être utilisés et devraient être retournés immédiatement à un dépôt de service Cuisinart® le plus rapproché.

Après l'inspection et la rectification de tout problème, votre combiné Cuisinart® vous sera livré promptement, sans frais. Ce rappel s'applique aux Combines Cuisinart® achetées après le 1er juillet 1980, modèle RC-1, numéros de série commençant par R 161, R 162, R 165, R 166 et R 167. Ces numéros sont placés en dessous de l'appareil.

Seuls les Combines Cuisinart® achetées après le 1er juillet 1980 doivent être inspectés. Aucun autre modèle ou numéro de série n'est affecté.

Dépôts de service autorisés des Combines de cuisine Cuisinart® :

Weil Company Limited
81 Torbarrie Road
Downsview, Ontario,
M3L 1G5
(416) 245-6200

Choquette & Cie Ltée
8155 Boul. St. Laurent
Montreal, P.Q.
H2P 2M1
(514) 384-6540

South Alberta Appliance
Service Limited
1316 9th Avenue S.E.
Calgary, Alberta,
T2G 0T3
(403) 233-7814

Weil Company Limited
29 Brookside Avenue
Dartmouth, N.S.,
B3A 3B4
(902) 463-8569

Dorothy Appliance Centre
6930 104th Street
Edmonton, Alberta,
T6H 2L7
(403) 436-8393

Westmount Parts
510 Lauriston Street
Saskatoon, Sask.,
S7K 0R5
(306) 242-8180

Weil Company Limited
380 E. Esplanade Avenue
N. Vancouver, B.C.,
V7L 1A4
(604) 986-4241

Avenue Electric
1448 Wellington Ave.
Winnipeg, Manitoba,
R3E 0K4
(204) 775-6638

The Service Depot
236 Bessier Street
Ottawa, Ontario,
K1N 6B1
(613) 236-0826

Pensée du jour

"L'écritain original n'est pas celui qui n'imité personne mais celui que personne ne peut imiter."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

ANGELE BLANCHARD
Docteur en Optométrie
653-1969

Sur rendez-vous le jour et le soir
Examen de la vue, rééducation visuelle,
optique (verres de contact, lunettes)

CLINIQUE OPTOMETRIQUE
STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

EXPOSITION ET VENTE D'AUTHENTIQUES TAPIS PERSANS TAPIS ORIENTAUX

exécutés à la main

Carpets, laizes, tapis neufs, antiques, semi-antiques 100% tissés à la main en laine, soie et mison, en provenance de Perse, Russie, Afghanistan, Turquie, Cachemire et Pakistan.

RÉDUITS À 50%

Une journée seulement
JEUDI 11 DÉCEMBRE DE 10H À 22H
SALLE DE BAL HOTEL LOEWS LE CONCORDE

PLUS SPECIAL BOKHARA 6 X 4 \$299 BOKHARA 3 X 5 \$199 BOKHARA 3 X 2 \$99 BOKHARA 1 X 1 \$15

D'un intérêt particulier pour les investisseurs, notre sélection comprendra des soies Isfahan, Nainum etc. Egalement, une grande quantité de tapis antiques d'une importance capitale pour les collectionneurs.

GALERIE DE LA CARPETTE ORIENTALE
VISA MASTER CHARGE (514) 482-8604

Les grands favoris des Québécois



Mis en bouteilles en France, naturellement!

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Charlesbourg

Pas de parc sur le terrain d'Hydro-Québec

par Marc LESTAGE

Les citoyens du secteur de la rue du Petit-Village de Charlesbourg se disent très déçus de constater qu'Hydro-Québec a vendu une longue bande de terrain à un constructeur d'habitations plutôt que de la réserver pour l'aménagement d'un espace vert, tel que proposé à la ville de Charlesbourg avec l'appui du ministre Denis de Belleval.

Le porte-parole du groupe, M. Jean-Paul Therrien, a rappelé hier au SOLEIL que le ministre de Belleval avait donné son appui au projet et demandé à la société Hydro-Québec de consulter les citoyens et la ville de Charlesbourg avant de réaliser son projet de vente.

Cette affaire avait débuté en juillet 1977 alors qu'Hydro-Québec a offert ces terrains en vente par le biais d'avis publics. A la suite de représentations et de la signature d'une pétition de 300 noms, les citoyens du secteur espéraient avoir convaincu les administrateurs de leur ville d'acheter ces terrains pour en faire un parc.

Le terrain en question est constitué d'une bande de 192 pieds de largeur sur plus de 3,500 pieds de longueur. Ce terrain avait été acheté à l'époque par la compagnie Quebec Power dans l'intention d'y aménager une ligne de transmission électrique supplémentaire. Ces dernières années, Hydro-Québec a décidé de s'en débarrasser puisque ses programmes de transport d'énergie ne prévoient pas l'utilisation de ce corridor.

La longue bande de terrain est située à partir de la rue Petit-Village dans l'axe de la 47e Rue jusqu'à la 60e et plus au nord jusqu'à la rue Angoulême. Selon M. Therrien, la ville

"Comportement inadmissible" (de Belleval)

Le ministre des Transports et député de Charlesbourg, M. Denis de Belleval considère qu'Hydro-Québec a adopté un "comportement inadmissible" quand elle a décidé de vendre ses terrains de Charlesbourg après l'avoir assuré ainsi que les citoyens du secteur qu'on les préviendrait de tout changement de décision.

"J'avais obtenu l'assurance de l'ancien président, M. Lucien Saulnier, que la Société d'Etat n'avait plus l'intention de vendre ces terrains, que tout était arrêté et soudainement j'apprends que les lots ont été vendus à un constructeur", d'explique le ministre de Belleval au SOLEIL, hier.

Le ministre qui avait fait plusieurs démarches auprès de l'ancien président d'Hydro-Québec pour arrêter la vente de ces terrains "ne comprend pas qu'on ait aujourd'hui passé outre à cet engagement". "Ce comportement est inadmissible et j'ai bien l'intention de faire de nouvelles démarches pour obtenir des explications et que la société rescinde sa décision, s'il n'est pas déjà trop tard", d'enchaîner le ministre, au cours d'une conversation téléphonique.

M. de Belleval a d'ailleurs mentionné que cet automne encore il a rappelé leur engagement aux administrateurs d'Hydro-Québec et qu'il avait obtenu alors l'appui de son confrère Yves Bérubé, le ministre responsable de la Société d'Etat.

de Charlesbourg espérait alors qu'Hydro-Québec allait céder ce terrain gratuitement. Par la suite, le conseil a modifié le zonage du secteur afin d'en faire une zone B (c'est-à-dire où il est possible de construire des maisons multifamiliales).

Reprise

Durant quelques années, le comité a cru que le projet de vente était abandonné bien qu'on se rendait compte que les négociations entre la ville de Charlesbourg et Hydro-Québec ne progressaient pas rapidement.

Or, au cours du mois de septembre 1980, Hydro-Québec a publié dans LE SOLEIL un appel d'offres concernant la vente de ces lots. A ce moment, le comité a renouvelé ses démarches, fait signer une pétition de 500 noms qui a été remise à l'hôtel de ville et obtenu l'appui des ministres Denis de Belleval et Yves Bérubé pour que ce projet de vente soit retardé aussi longtemps que l'on n'aurait examiné à nouveau la proposition d'y aménager des espaces verts.

Il semble cette fois que le service des immeubles de la Société d'Etat n'ait pas été influencé par ces représentations puisque Hydro-Québec a reçu cinq soumissions et accepté de vendre les terrains en vente pour la construction domiciliaire. Dans son appel d'offres, Hydro-Québec mentionnait la vente de 62,195 mètres carrés et réclamait une offre minimale de \$224,500 soit environ 34 cents du pied carré.

M. Therrien qui est importateur en produits diététiques s'est dit "très déçu" de l'attitude d'Hydro-Québec, hier, et rappelé qu'il avait alerté le nouveau conseil de ville de Charlesbourg au sujet de ce dossier, au cours du mois de novembre. Le contribuable rappelle de plus que le président d'Hydro-Québec avait dit au ministre de Belleval qu'il informait son conseil d'administration de ses représentations. De plus, est-il nécessaire de mentionner que cet espace était prévu et réservé à titre d'espace vert dans le plan d'urbanisme de la ville de Charlesbourg interroge M. Therrien.

Le contracteur

Pour sa part, le contracteur Gaston Gagné a expliqué hier au SOLEIL qu'il avait répondu à l'appel d'offres d'Hydro-Québec et que sa proposition a été acceptée parce qu'elle était la plus généreuse.

M. Gagné a demandé à ses arpentiers de préparer un plan d'aménagement de cette bande de terrain. Le travail est en cours et une fois que son projet de cadastre sera complété, le contracteur espère rencontrer le conseil de ville pour s'entendre concernant l'aménagement des rues d'accès à son nouveau domaine.

Au cours d'une brève conversation avec LE SOLEIL, M. Gagné a dit qu'il ne connaissait pas les réparations du comité des citoyens du secteur. "D'ailleurs, après avoir effectué cet achat, on m'a demandé à l'hôtel de ville pour savoir ce que j'avais l'intention de faire avec ces terrains et me parler du projet des citoyens", raconte M. Gagné.

"Etant donné le prix que j'ai dû payer pour avoir ces lots, je vous jure que ce n'est pas mon intention de les donner à la ville pour y faire un parc", de conclure l'homme d'affaires.



Donald Sutherland, Francine Racette et Charles Aznavour discutent avant le spectacle.

Diane Dufresne triomphe

par Jacques SAMSON

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Diane Dufresne a ébranlé les colonnes du temple de la rue Sainte-Catherine. Devant 12 à 15,000 spectateurs, la chanteuse rock québécoise a donné le plus important show de sa carrière. Ce fut le triomphe, ce fut la consécration.

Déjà avant son arrivée sur la scène du Forum hier soir, c'était l'ovation et son entrée a fait l'effet d'une bombe. Elle était vêtue d'un costume fabriqué de ballons gonflés à l'hélium. Elle a mérité une ovation de cinq minutes au début de son spectacle, une autre encore plus longue à la fin et une vingtaine d'autres tout au cours de la soirée.

Tout était en place pour le triomphe de la star. Un public extraordinaire composé de gens de tous les âges et d'un tas de gens déguisés et maquillés pour la circonstance remplissaient le Forum. Un public un peu exhibitionniste mais combien chaleureux.

La première partie du spectacle s'est déroulée lentement. Un peu conformiste même. Outre l'entrée, rien d'exceptionnel. Mais en deuxième partie, ce fut une tout autre histoire. Dufresne a mis le paquet. Ses chansons les plus intenses, les effets scéniques et toutes sortes de gadgets. Dans cette portion de spectacle, elle interprète Parc Belmont, une chanson qui révèle la folie d'une femme. C'est un texte qui véhicule énormément d'émotions et qui se termine de façon dramatique.

Il faut aussi faire remarquer, dans cette partie l'hommage que Diane Dufresne rend au roi du rock, Elvis Presley. Elle interprète deux chansons du King et termine avec sa fameuse Chanson pour Elvis.

En fin de spectacle, 15,000 personnes d'un bloc ont chanté "Ma chère Diane, c'est à ton tour de te laisser parler d'amour". C'était l'hommage suprême du public. Finalement, Dufresne assise devant l'escalier qui mène à la scène, pieds nus, vêtue d'une robe de chambre bleue, fait la critique de son spectacle et reçoit les derniers applaudissements.

Parmi les spectateurs, il y avait une série de personnages célèbres de la colonie artistique montréalaise et internationale. Charles Aznavour a fait le voyage exprès de Paris pour venir participer au triomphe de Dufresne. Donald Sutherland, Robert Charlebois, Yvon Deschamps, Michel Tremblay, Edith Butler, Judy Richard étaient également du happening.

Le seul grand défaut de ce spectacle, c'est qu'en quelques occasions, les musiciens enterraient la voix de Diane Dufresne. A part ça, on peut dire qu'il y avait une bonne qualité de son. Sur scène, il y avait une soixantaine d'enceintes acoustiques. On avait mis le paquet de ce côté. Les éclairages étaient particulièrement soignés. Il faut aussi noter l'impressionnant travail des 11 musiciens sous la direction de Jimmy Tanaka.

Il est extrêmement difficile

de décrire ce qui s'est passé au Forum hier soir. Il y avait énormément d'électricité dans l'air. Il régnait une ambiance très spéciale.

Pour Dufresne, c'est la gloire, elle qui a été obligée d'aller se faire reconnaître à Paris d'abord. Hier, les Québécois ont compris. Bravo.



Diane Dufresne a mis le paquet.

L'Indienne cousue de perles réclame \$10,000

SHAMATTAWA, Man. (PC) — Une Indienne à qui un chirurgien a implanté une trentaine de perles d'émail en faisant des points de suture à l'issue d'une intervention chirurgicale à l'Hôpital Général Saint-Boniface, à Winnipeg, réclame une compensation financière "pour avoir été ridiculisée de la sorte".

Elsie Miles, âgée de 54 ans, de la réserve indienne de Shamattawa, a déclaré au cours d'une interview qu'elle réclamera de l'hôpital et du chirurgien qu'ils lui versent \$5,000 ou \$10,000.

Le médecin impliqué, le Dr John Teskey, a fait des excuses à la patiente en expliquant qu'il

avait décoré sa plaie d'une trentaine de perles dans le but de lui remonter le moral.

L'effet fut toutefois contraire puisque la première réaction de l'Indienne en apercevant ces perles fut de pleurer à chaudes larmes.

"Le médecin a joué avec mon corps, les infirmières ont ri de moi. Lorsqu'on m'a envoyée à la salle de rayons X, tout le monde voulait voir ce que le chirurgien m'avait fait et tout le monde riait."

Les perles ont été enlevées après quatre jours, soit au moment d'enlever les fils ayant servi aux points de suture.

Un choix judicieux pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts.

La rente à versements invariables

La Fiducie du Québec offre une formule des plus intéressantes à l'intention de ceux qui reçoivent un revenu exceptionnel.

Une solution pratique
Cette rente a été conçue spécialement pour répondre aux préoccupations financières de ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, de ceux qui réalisent un gain de capital imposable ou récupèrent une déduction pour amortissement à la vente d'un

bien, et enfin de ceux qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Un contrat avantageux
Cette rente constitue en fait un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt.

Un placement intéressant
La rente à versements invariables de la Fiducie du Québec est un placement

intéressant, qui garantit un intérêt élevé pour la durée du contrat. Et il n'y a aucuns frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Un service efficace
Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations sur la rente à versements invariables, ou même une soumission immédiate.

Venez ou téléphonez.

QUÉBEC
Complexe Centre-Ville,
Sainte-Foy 653-6811
De l'extérieur, sans frais:
1-800-463-4792



Fiducie du Québec

desjardins

PROFITEZ DE L'OCTROI DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
(JUSQU'À \$500)
FAITES ISOLER VOTRE MAISON
20% ESCOMPTE
AVANT 1er JANVIER
J.P. GAULIN RENOVATION 681-6137

BULOVA QUARTZ POUR ELLE OU LUI...
Prix très compétitifs.
Belle collection de "Colliers de perles" cultivées ou d'eau douce.
Dépositaire des montres: Seiko - Longines - Wittnauer - Bulova
Beau choix de bijoux en or, bagues à diamants et pierres précieuses.
MEMBRE OFFICIEL DE LA CORPORATION
BIJOUTERIE LAURENT CORRIVEAU
1223, 4e Avenue, Limoilou, Québec - 522-8645

LIQUIDATION
RENAULT
CANARDIERE
522-7117

AUJOURD'HUI
Voyez le cahier publicitaire de
SEARS
INSERE DANS CETTE EDITION

en fin de compte
QUI DIT MIEUX
REEL/REER de la Caisse d'Épargne et d'Entraide Économique de Québec rapportent des intérêts élevés et possèdent tous les bénéfices fiscaux des autres régimes enregistrés d'épargne-logement et d'épargne-retraite.
MAIS votre argent profite à la région, puisqu'il est réinvesti uniquement chez nous, pour stimuler l'expansion de notre économie régionale.
Si pour vous, la sécurité personnelle et l'avenir collectif comptent pour beaucoup
achetez vos REEL/REER en tout temps à
LA CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229, boul. Charest est. 529-3353
...c'est avantageux

Une industrie quitterait La Pocatière pour Lauzon

par Gilles PÉPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Distributions Tony Inc., une entreprise existant à La Pocatière depuis une dizaine d'années et qui est spécialisée dans la fabrication de mets préparés, pourrait relocaliser ses installations dans le parc industriel de Lauzon, grâce à une subvention du gouvernement québécois. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a annoncé, hier, à ce sujet, une offre de subvention de 35 pour 100 des coûts, soit une offre de \$83.340.

Le propriétaire de l'entreprise, M. Mathieu Bachelard, n'a pas en-

core donné de réponse. Son intention est néanmoins de se relocaliser pour que son industrie soit située plus au centre d'un marché qu'il dessert déjà avec deux camions lui appartenant et qui se situent dans les régions de Québec, la Beauce, l'Estrie, le Bas-Saint-Laurent et le Lac-Saint-Jean.

La main-d'œuvre, étant actuellement de six employés, serait augmentée à 9 personnes. L'investissement projeté par Distributions Tony dans le centre industriel de Lauzon est évalué à \$244.600. Un montant de \$238.000 est considéré admissible à la subvention du ministère de M. Garon, dans le cadre du programme de rationalisation du secteur des viandes.

Une douzaine de mets sont préparés par cette entreprise, comprenant la pizza, la sauce à spaghetti et des mets chinois. Le volume de production serait augmenté considérablement, pour dépasser les 14.000 livres par semaine, continuant d'être écoulée principalement sur les marchés de la restauration, de l'hôtellerie et des institutions.

Secteur privilégié

M. Garon a rappelé que le secteur des mets préparés occupe une place privilégiée dans la stratégie de développement de l'industrie agro-alimentaire québécoise. De plus, en plus de repas sont soit pris au restaurant, soit constitués de mets pré-

parés. Il importe donc que des entreprises québécoises se développent pour occuper ces marchés très compétitifs qui, selon certaines études, peuvent être dans une large mesure occupés par des petites et moyennes entreprises capables d'innover et de répondre adéquatement à des besoins spécifiques de tels ou tels restaurants ou institutions.

De plus, disait le ministre Jean Garon, hier, le développement de ce secteur permet d'assurer à une foule de produits agricoles québécois un débouché intéressant en raison des volumes en cause et de la valeur ajoutée qui leur est donnée par la transformation en usine. A titre d'exemple, le plus important utilisateur de choux produits au Québec est le

secteur des mets chinois préparés, à signalé M. Garon.

Aide québécoise

Dans ce contexte, le ministre Jean Garon a dit ne pas comprendre la décision du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale de ne pas contribuer au financement du projet de Distributions Tony.

Le gouvernement du Québec dans le cadre de son programme de rationalisation du secteur des viandes, s'engage à couvrir par une subvention 35 pour 100 de l'investissement admissible, qu'il y ait ou non intervention du fédéral, puisqu'il considère ce secteur prioritaire, a affirmé le ministre québécois.

Le projet de Distributions Tony dans le parc industriel de Lauzon

vient renforcer le secteur agro-alimentaire sur la rive sud de Québec. Il s'agit en fait de la deuxième entreprise liée à l'agriculture à installer dans ce centre industriel en tant qu'années, après celle de la firme Big-O, un fabricant de tuyaux de drainage souterrain, tandis que Frito-Lay, avec ses croustilles, demeure un des plus importants employeurs établis dans le parc industriel de Lauzon.

M. Garon a par ailleurs rappelé des décisions déjà annoncées par le gouvernement québécois concernant l'agrandissement des infrastructures dans le parc industriel de Lauzon et l'élargissement de la route 132 à quatre voies dans les limites de cette ville.

La rationalisation du secteur des viandes est une réussite au Québec (le ministre J. Garon)

LEVIS — Le programme de rationalisation du secteur des viandes constitue l'une des principales politiques incitatives du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au niveau de la transformation des produits agricoles au Québec. Le ministre Jean Garon a tenu à faire le point, hier, dans son comté de Lévis, alors qu'il annonçait une offre de subvention à une entreprise spécialisée dans les mets préparés et désireuse de se relocaliser à Lauzon.

Cette politique a été mise en place en 1977, alors que le secteur de l'abattage et de la transformation des viandes au Québec était confronté à la nécessité de se moderniser pour pouvoir faire face à la concurrence et à une politique gouvernementale héritée de l'ancien gouvernement et

qui n'était pas adaptée à la réalité.

M. Garon a ainsi rappelé qu'à la fin de 1976, 480 petits abattoirs étaient menacés de disparition par l'entrée en vigueur, sans période de transition, d'un règlement rendant obligatoire l'inspection permanente et des normes de construction et d'équipements très rigoureuses. Ce règlement, tel qu'il avait été conçu à l'époque, selon le ministre Garon, aurait conduit à la construction d'un nombre très restreint de gros abattoirs qui auraient desservi tout le Québec.

Le premier geste posé par le ministre actuel fut donc d'imposer un moratoire de un an à la fermeture des petits abattoirs afin de permettre au nouveau gouvernement de réviser cette politique en fonction de ses objectifs de développement maximum

de nos ressources agricoles et de maintenir dans les différentes régions des activités liées à la transformation des matières premières qui y sont produites.

Cette volonté s'est concrétisée par l'adoption de la loi 43, en août 1977, et des règlements en découlant, en décembre 1977. L'objectif premier de cette loi était que toutes les viandes produites au Québec et destinées à entrer dans les systèmes de commercialisation en gros, soit à destination des magasins de détail, des restaurants, des institutions ou des transformateurs, proviennent d'animaux sains inspectés avant et après l'abattage, et dont les carcasses ont été découpées et entreposées dans des conditions strictes d'hygiène et de salubrité.

Inspections régulières

Dans le cas des petits abattoirs, qui opéraient à la date du 14 juin 1977, une exception a été prévue afin de leur permettre de continuer à abattre sans inspection permanente, mais à la condition de limiter leurs ventes à des personnes qui achètent pour leur propre consommation, sans possibilité de revente ou de distribution. Ces établissements doivent de plus se soumettre à des inspections régulières au point de vue de l'hygiène et de salubrité. Actuellement, 176 petits abattoirs opèrent au Québec en vertu de cette exception.

Ces mesures étaient nécessaires, a indiqué M. Garon, afin de garantir la sécurité du public et aussi afin de permettre aux viandes produites au

Québec d'avoir accès aux grands réseaux de distribution de plus en plus exigeants sur le plan de la qualité.

Parallèlement à ces mesures législatives et réglementaires, le gouvernement du Québec a révisé et amélioré les mesures incitatives à la modernisation des abattoirs qui étaient déjà en place en 1976, mais qui n'opéraient pas à toutes fins utiles en raison de l'incertitude qui entourait les volontés gouvernementales.

Les résultats obtenus permettent de parler d'une véritable révolution dans le secteur des viandes au Québec. Jusqu'à maintenant, 127 entreprises, soit 54 abattoirs et 73 charcuteries, ont bénéficié du programme, soit pour se moderniser, soit pour se rendre conformes aux

normes de l'inspection permanente, soit pour s'implanter. De ce nombre, 46 étaient des établissements qui opéraient sans inspection permanente, en 1976, et qui, au lieu de fermer leurs portes, comme ils y étaient condamnés, ont pu mieux planifier leur expansion.

Ces 127 entreprises, a conclu le ministre Jean Garon, sont réparties dans toutes les régions du Québec, où elles contribuent, par leurs retombées sur les autres secteurs d'activité, au développement d'une vie économique plus stable parce que basée sur les ressources renouvelables du milieu. La réalisation de ces projets représente des investissements de \$66 millions, pour lesquels le ministère a versé ou versera des subventions totalisant \$13.4 millions.

La voie ferrée: un conseiller veut étudier d'autres solutions

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Seul membre de l'administration municipale de Montmagny à ne pas avoir entériné le principe de la construction d'une voie ferrée pénétrant jusqu'au centre ville, comme moyen de liaison de l'usine A. Bélanger Ltée à ses entrepôts et à la gare du Canadien national, le conseiller Rodrigue Godbout ne s'oppose pas nécessairement à ce projet.

Mais il tient à ce que la population locale soit préalablement informée de tous les aspects qui lui sont inhérents, et que toutes les autres hypothèses de solution soient sérieusement considérées.

En faisant connaître cette prise de position au SOLEIL, ces jours derniers, M. Godbout a dévoilé qu'une première évaluation sommaire du projet ferroviaire s'était élevée à environ \$1.2 million.

"Ce montant a été jugé prohibitif, a-t-il remarqué. On s'est fait dire que c'était trop coûteux, en regard des possibilités de subventions gouvernementales."

Le tracteur

C'est alors que l'entreprise Adminal-Bélanger aurait fait connaître son intention d'assumer l'acquisition d'un tracteur combiné, fonctionnant

sur rails et sur roues, pour remplacer l'habituelle locomotive diesel comme moyen de traction des wagons ferroviaires.

Il s'agissait là d'un changement susceptible de couper de près de moitié le projet de voie ferrée, a laissé entendre M. Godbout.

Dans les circonstances, a-t-il ajouté, la ville de Montmagny, qui doit être le maître d'œuvre du projet de tronçon ferroviaire, a confié à la firme locale des ingénieurs-conseils Després, Landry & Associés, qui avait préparé la première évaluation, le mandat de procéder à la préparation d'une étude de coût révisée.

Pas emballés

Mais même avec ces nouvelles perspectives, M. Godbout a remarqué qu'il "n'avait pas tellement rencontré de gens emballés par ce projet de 2.250 pieds de voie ferrée dans l'avenue Sainte-Brigitte!"

Personnellement, sa réticence tomberait si on l'assurait que certains aspects du projet seront sérieusement étudiés et pris en considération alternative.

D'abord le conseiller Godbout aimait que l'entreprise Bélanger-Adminal soit en mesure de fournir à la ville de Montmagny une garantie d'opération à long terme du tronçon de voie ferrée, alors que la ville de

Montmagny devra s'engager de son côté à défrayer un coût annuel de location de \$4.500 et pendant 20 ans, pour l'utilisation des rails du Canadien national.

D'autant plus que la ville devra assumer l'entretien de la voie ferrée projetée, ou de faire disparaître les rails, s'ils ne sont plus utilisés.

Un autre sujet de préoccupation, selon le conseiller Godbout, c'est l'aide financière gouvernementale que Montmagny doit recevoir pour la réalisation de la voie ferrée. Rien n'assure la ville que tout le montant du projet sera défrayé par les autorités gouvernementales.

Et même si c'était le cas, l'administration municipale devra prendre à sa charge le financement temporaire.

D'autre part, il reste toujours la question de la rentabilité de la voie ferrée, en regard d'autres moyens possibles de transport. On n'en sait pas plus qu'il ne faut à ce sujet.

Et en substituant le transport ferroviaire du CN au transport routier actuellement effectué par deux entreprises de camionnage de Montmagny même, le conseiller se demande si on n'y perdrait pas au secteur de l'emploi!

Révision du plan d'urbanisme

Et surtout, M. Godbout a déclaré que son intervention sur la question controversée de la voie ferrée de l'avenue Sainte-Brigitte est surtout destinée à faire prendre conscience du problème à ses concitoyens de Montmagny, "pour qu'ils puissent en discuter, avant qu'ils ne soient devant un fait accompli!"

Une occasion toute particulière permettra prochainement à la population de s'informer et de se prononcer sur le projet: un projet de changement aux règlements de zonage et au plan directeur d'urbanisme, pour les rendre conformes aux dernières dispositions législatives du gouvernement du Québec et en réadaptant certaines clauses aux besoins de la ville de Montmagny.

M. Godbout a dit espérer que l'administration municipale profitera des procédures légales relatives aux assemblées publiques d'information, et au référendum en cas d'objection des contribuables, pour dire au public "tout ce qui est au sujet des changements qui pourront être apportés aux zones résidentielles concernées".



Le Soleil, Réal Laberge

La rue Sainte-Brigitte, à Montmagny, risque de faire parler d'elle durant un bon bout de temps, avec ce projet de voie ferrée en son centre.

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE COMBINES DE CUISINE CUISINART®

Le manufacturier Robot-Coupe S.A. nous a avisé que le mauvais fonctionnement possible d'un interrupteur pourrait être hasardeux et que les Combines de cuisine Cuisinart®, du modèle et numéros de série donnés ci-dessous, ne devraient pas être utilisés et devraient être retournés immédiatement à un dépôt de service Cuisinart® le plus rapproché.

Après l'inspection et la rectification de tout problème, votre combiné Cuisinart® vous sera livré promptement, sans frais. Ce rappel s'applique aux Combines Cuisinart® achetées après le 1er juillet 1980, modèle RC-1, numéros de série commençant par R 161, R 162, R 165, R 166 et R 167. Ces numéros sont placés en dessous de l'appareil.

Seuls les Combines Cuisinart® achetées après le 1er juillet 1980 doivent être inspectés. Aucun autre modèle ou numéro de série n'est affecté.

Dépôts de service autorisés des Combines de cuisine Cuisinart® :

Weil Company Limited
81 Torrance Road
Downsview, Ontario,
M3L 1G5
(416) 245-6200

Choquette & Cie Ltée
8155 Boul. St. Laurent
Montréal, P.Q.,
H2P 2M1
(514) 384-6540

South Alberta Appliance
Service Limited
1316-9th Avenue S.E.
Calgary, Alberta,
T2C 0T3
(403) 233-7814

Weil Company Limited
29 Brookside Avenue
Dartmouth, N.S.,
B3A 3B4
(902) 463-8569

Dorothy Appliance Centre
6930-104th Street
Edmonton, Alberta,
T6H 2L7
(403) 436-8393

Westmount Parts
510 Lauriston Street
Saskatoon, Sask.,
S7K 0R5
(306) 242-8180

Weil Company Limited
380 E. Esplanade Avenue
N. Vancouver, B.C.,
V7L 1A4
(604) 986-4241

Avenue Electric
1448 Wellington Ave.
Winnipeg, Manitoba,
R3E 0K4
(204) 775-6638

The Service Depot
236 Bessner Street
Ottawa, Ontario,
K1N 6B1
(613) 236-0826

Pensée du jour

"L'écrivain original n'est pas celui qui n'importe personne, mais celui que personne ne peut imiter."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

ANGELE BLANCHARD

Docteur en Optométrie
653-1969
Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle,
optique (verres de contact, lunettes)

CLINIQUE OPTOMETRIQUE

STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

EXPOSITION ET VENTE D'AUTENTIQUES TAPIS PERSANS TAPIS ORIENTAUX

exécutés à la main

Carpettes, laizes, tapis neufs, antiques, semi-antiques 100% tissés à la main en laine, soie et misoie, en provenance de Perse, Russie, Afghanistan, Turquie, Cachemire et Pakistan.

RÉDUITS À 50%

DU PRIX DE DÉTAIL

Une journée seulement

JEUDI 11 DÉCEMBRE DE 10H À 22H

SALLE DE BAL HOTEL LOEWS LE CONCORDE

PUS SPECIAL

BOKHARA 6 X 4 \$299 BOKHARA 3 X 5 \$199

BOKHARA 3 X 2 \$99 BOKHARA 1 X 1 \$15

D'un intérêt particulier pour les investisseurs, notre sélection comprendra des soies Isfahan, Nainum etc. Egalement, une grande quantité de tapis antiques d'une importance capitale pour les collectionneurs.

GALERIE DE LA CARPETTE ORIENTALE

VISA MASTER CHARGE (514) 482-8604



NE MANQUEZ PAS CET ÉVÉNEMENT!

Les grands favoris des Québécois



Mis en bouteilles en France, naturellement!

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BERNIER, Claude
BLANCHET, Alphonse
CORMIER, Albertine
DEMERS, Lucienne
LABADIE, René
LABRIE, Octave
LEVESQUE, Thérèse
MICHAÏLIDES, Michel
MICHEL, Oscar
MORIN, Cécile
PARENT, Jean-Guy
RICARD, Angèle
ROY, Albert
SIMONEAU, Stéphane
THOMAS, Marie

BERNIER (Claude)



A Québec, le 6 décembre 1980, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Claude Bernier, employé du gouvernement fédéral à sa retraite, vétérinaire de la guerre 39-45, époux de la défunte Pauline De Rouin. Il demeurait au 275 ave du Parc, Château d'Eau. Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 décembre 1980, à 14h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
208 boul. l'Ormière
Neufchâtel

à 13h30 pour l'église St-Marc Méditerranée et de la au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. Robert Bernier d'Ottawa, Mlle Lina Bernier et son fiancé Christian Paré; ses frères et sœurs: Mlle Gilette Bernier, Mlle Suzanne Labbe de Montréal, M. et Mme Laurent Bernier, M. et Mme Jean Bernier, M. et Mme Jean-Luc Dutil (Danielle), ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme W.A. Bomtempo (Ethel) du Colorado, M. et Mme Lucien Nadeau (May), Mme Denis Drouin (Genevieve) de Montréal, M. et Mme Jack Killin (Cécile) Floride, M. Lawrence De Rouin de Fossambault-sur-le-Lac, M. et Mme Jean-Louis Renaud (Hélène) de Montréal, M. et Mme Richard Renaud (Marion) de Montréal, Mme Joan De Rouin, M. et Mme Césaire Formichli (Lucille) Le funérarium sera ouvert mardi, le 9 décembre 1980, à 14h.

BLANCHET (Alphonse)



A l'hôpital Laval, le 7 décembre 1980, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Alphonse Blanchet, époux de la défunte Françoise Pelletier. Il demeurait au 174 boul. Pierre-Bertrand. Les funérailles auront lieu mardi, le 9 décembre 1980, à 14h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
260 Beaucage
Ville Vanier

à 13h45 pour l'église St-Eugène et de la au Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Marc (Franc Bernatchez), Jean-Marie (Lisette Paquet), Colette (Yvon Dion), Thérèse (Gervais Blanchet), Carole (Réjean Demers), Jocelyne (François Garneau), Micheline; sa belle-mère: Mme Yvonne Pelletier ainsi que plusieurs petits-enfants, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, parents et amis. Pour renseignements: 529-3371.

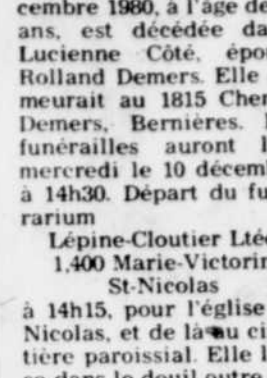
Lépine-Cloutier Ltée
715 rue St-Vallier est
Québec

CORMIER (Albertine Demers) — A Québec, le 8 décembre 1980, à l'âge de 77 ans, est décédée dame Albertine Demers, épouse de feu Georges H. Cormier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 12 décembre, à 10h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
975, Marguerite-Bourgeoys

à 9h30 pour l'église St-Charles-de-Limoilou et de la au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. Maurice Cormier (frère du Sacré-Coeur), M. et Mme Raymond Cormier (Lucille Durand), M. et Mme André Cormier (Réjeanne Daoust), Mlle Françoise Cormier, M. et Mme Jean-Paul Cormier (Margaret Kirk), ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. Nazaire Demers, M. Paul Demers, M. et Mme Raoul Brochu (Yvonne Cormier), M. Lucien Cormier; ses petits-enfants: Benoît, Lili, Martine, Michelle, Johnny, Kathleen Cormier.

DEMERS (Lucienne Côté)



— A Bernières, le 7 décembre 1980, à l'âge de 64 ans, est décédée dame Lucienne Côté, épouse de feu M. Côté. Elle demeurait au 1815 Chemin Demers, Bernières. Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 décembre 1980, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
1400 Marie-Victorin
St-Nicolas

à 14h15, pour l'église St-Nicolas, et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses filles et son gendre, M. et Mme Jacques Côté (Marie-Thérèse), Mlle Jeanne d'Arc Demers, ses frères, sœurs, M. et Mme Adalbert Côté, M. et Mme Marcel Roy, Mme Emilie Côté, M. et Mme Alphonse Boucher, Mme Arthur Côté, sa belle-mère, Mme Gédéon Demers, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mme Adrien Demers, M. et Mme Lucien Demers, M. et Mme Jean-Paul Demers, M. et Mme Rheaume Demers, M. et Mme Philippe Saindon, M. et Mme Jean-Philippe Montmagny, M. et Mme Antoine Demers, M. et Mme Robert Perron, M. et Mme Marcel Demers, M. et Mme Gaston Dubé, M. et Mme Léo Demers. Pour renseignements: 529-3371.

LABADIE (René) — A Québec, le 6 décembre 1980, à l'âge de 51 ans, est décédé M. René Labadie. Il demeurait au 586, 3ème Avenue, Québec. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium

Lépine-Cloutier Ltée
715 rue St-Vallier est
Québec

Un service sera chanté mardi, le 9 décembre à 14h, en l'église St-Malo, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, Thérèse Bouthillier, ses enfants et son gendre, Diane (Jocelyn Bédard), Richard, Hélène, Daniel, Doris, ses parents, M. et Mme Wellie Labadie (Ena Bergeron), ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Rolande (Charles Fortin), Roger (Claire Lemay), Robert (Jeanne St-Hilaire), Fernande (Jean Châteauneuf), Jeannine Labadie Legaré, Roland (Thérèse Girard), Fernand (Cécile Desjardins), sa petite-fille, Lisa Bédard, et plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

LABRIE (Octave) — A l'Hôpital d'Armagh, le 7 décembre 1980, à l'âge de 88 ans et 9 mois, est décédé M. Octave Labrie, époux de feu Eugénie

Leclerc. Il demeurait à Armagh. Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 décembre à 14h30. Départ du salon funéraire

Roy & Rouleau Inc.

Armagh, Cte Bellechasse à 14h15, pour l'église d'Armagh, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses 13 enfants, ses belles-filles et ses gendres, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et plusieurs petits-enfants.

LEMELIN (Florence Desmeules) — A St-Romuald, le 6 décembre 1980, à l'âge de 87 ans et 1 mois, est décédée dame Florence Desmeules épouse de feu M. J. Donat Lemelin. Elle demeurait au 372 Du Sault. Les funérailles auront lieu mardi, le 9 décembre 1980 à 15h. Départ du funérarium

Claude Marcoux Ltée
96 de la Fabrique
St-Romuald

à 14h50 pour l'église de St-Romuald et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Henri Giguère (Florence), M. et Mme Achille Lemelin (Pierrette French), M. et Mme Robert Fiset (Estelle), Mme Albert Lemelin ainsi que ses belles-sœurs, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 839-8823.

LEVESQUE (Thérèse Kendall) — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 8 décembre 1980, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Thérèse Kendall, épouse de M. Omer Levesque. Elle demeurait au Ste-Brigitte Home. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 décembre à 10h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
990, 1ère Avenue, Québec

à 9h45, pour l'église St-Albert-Le-Grand, et de la au cimetière de la Côte des Neiges, Montréal. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses frères, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Victor Kendall (Kitty), M. et Mme Joe H. Kendall (Lola), M. et Mme Thomas Kendall (Florence), M. et Mme Paul-Emile Levesque (Rolande), Mme Stanislas Gauthier (Eddy), M. et Mme Lorraine Tremblay (Thérèse), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

MICHEL (Oscar) — A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus le 7 décembre 1980 à l'âge de 62 ans est décédé M. Oscar Michel époux de Mme Luminia Allard. Il demeurait au 2887 av. Royale, St-Férol-Les-Neiges. Les funérailles auront lieu jeudi le 11

décembre à 14h30 en l'église de St-Férol — Les-Neiges. Selon ses dernières volontés, la dépouille mortelle ne sera pas exposée. Il a été confié à la maison

Wilbrod Robert Inc. pour crémation. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église 30 minutes avant le service pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Mariette (Conrad Pélusé), Lucette (Ghislain Lachance), ses petits-enfants, Christine et Martine Lachance, son frère, Henri, son beau-frère et sa belle-sœur, M. et Mme Adrien Asselin, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

MICHAÏLIDES (Michel) — Le 6 décembre 1980, est décédé à Paris, M. Michel Michailides, auteur dramatique connu sous le nom de Michel Philpôt. Il laisse dans le deuil son épouse et ses 2 fils Anastas et Demetrius (Jésuite).

MORIN (Cécile) — A Ste-Claire de Dorchester, le 7 décembre 1980, est décédée Mlle Cécile Morin, fille de feu Joseph Morin et de feu Marie-Marie-Alphonse Lacasse. Elle demeurait à Ste-Claire de Dorchester. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté mercredi, le 10 décembre, à 14h, en l'église Ste-Claire de Dorchester, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. L'inhumation se fera au cimetière paroissial sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Blouin (Thérèse), Major et Mme Athanasie Morin (Bertie Corbett), Mme Collette Morin, M. et Mme Lomer Brissou (Gemma), M. et Mme Laurent Dutil (Marcienne), M. et Mme Claude Morin (Réjeanne Marcotte), M. André Dutil, ingénieur, M. et Mme Yvan Morin (Monique Barbeau), Dr et Mme Gustave Plante (Andrée), ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

PARENT (Jean-Guy) — A Québec, le 8 décembre 1980, à l'âge de 36 ans, est décédé M. Jean-Guy Parent, ingénieur pour la ville de Charlesbourg, époux de la défunte Yvonne La Voie. Il demeurait à Charlesbourg. Il ne sera pas exposé et selon ses volontés, il a été confié au crématorium

Lépine-Cloutier Ltée
715 rue St-Vallier est
Québec

Un service sera chanté samedi, le 13 décembre, à 15h, en l'église Ste-Marie Goretti, où la famille recevra les condoléances, une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Julie, François, Frédéric, sa mère Mme Gertrude Parent, ses beaux-parents, M. et Mme Albert Lavoie, son frère, André (Thérèse Roy), ses sœurs Margot (Jean Terriault), Pauline (Jean-Guy Hains), Monique, Hélène (Danielle Mayrand), son beau-frère et sa belle-sœur M. et Mme Charles Lebel junior (Lise Lavoie). Que vos offrandes se traduisent par un don au fond de Recherches Neurologiques, aux soins de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1401, 18ème Rue, Québec. Pour renseignements: 529-3371.

RICARD (Angèle Cayer) — A Québec, le 6 décembre 1980, à l'âge de 55 ans, est décédée dame Angèle Cayer, épouse de feu M. Rodolphe Ricard. Elle demeurait au 3176 boulevard Neilson, Sainte-Foy. Les funérailles auront lieu mardi, le 9 décembre à 14h. Départ de la Coopérative funéraire du Plateau

260 des Franciscains, Québec

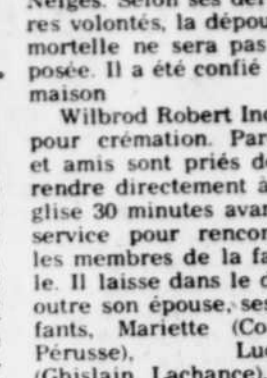
à 13h30 pour l'église Ste-Ursule et de la au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Lucie (Jean Tremblay), Luc et François; ses deux petits-enfants: Sébastien et Philippe Tremblay; ses beaux-parents: M. et Mme Prosper Ricard (Edouardina Corriveau) du Cap-de-la-Madeleine; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Ursule Cayer, M. et Mme Maurille Cayer (Jacqueline Mondor), M. et Mme André Cayer (Louise Nucciaroni), M. et Mme Pierre Fortier (Augustine), Mme Yvette Trudel-Cayer, M. et Mme Jean-Paul Deschênes (Gisèle), M. et Mme André Desnoyer (Thérèse), M. et Mme Bélaire Cayer (Denise Villeneuve), M. et Mme Edmond Cayer (Rita Barbeau); ainsi que plusieurs cousins, cousines, neveux et nièces. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer. Le salon sera fermé entre 17 et 19h.

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

647-3311

ROY (Albert)



A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 8 décembre 1980, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Albert Roy, rentier, époux de la défunte Simone Rousseau. Il demeurait au 2230, rue Bruneau, St-Pascal Maizerets. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 décembre, à 10h. Départ du foyer funéraire

J. Bouchard & Fils Ltée
1290 1ère Avenue
St-Rodrigue et de la au cimetière St-Charles, rue St-Vallier ouest. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa sœur, ses frères, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Herménégilde Houde (Jeannette), M. et Mme Joseph Goulet (Alfredine Dupont), M. et Mme Antonio Goulet (Bernadette Leclerc), M. et Mme Wilfrid Alain (Louise Bédard), elle laisse dans le deuil également plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée à compter de mardi à 14h. Le foyer funéraire est ouvert de 14h à 17h, de 19h à 22h. Jeudi, ouverture à 12h30. Pour renseignements: 529-9221.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

BEDARD (Evelyn Chamberland) — M. M. CREDI le 10 décembre à 19h30, en l'église St-Pierre-aux-Liens, Orsainville, sera chanté le service anniversaire de la défunte Evelyn Chamberland épouse de M. M. CREDI. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

GRANDS remerciements au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. R.F.

Merci au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. L.-G. C.

REMERCIEMENTS à Marie de l'Incarnation et au Frère Sauvageau pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.L.

REMERCIEMENTS à Marie de l'Incarnation et au Frère Sauvageau pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.R.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. P.R.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. G.V.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Y.S.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. G.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. D.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. C.H.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.G.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. D.P.L.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. G.B.N.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. E.W.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.R.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. A.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. P.R.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. G.V.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Y.S.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.C.

mardi

Moscou hausse le ton

page D-1



Un Forum en délire acclame Dufresne

page A-3

L'EST DU QUÉBEC

De Bané est opposé à une réunion

page A-5



Des vêtements pour les Fêtes

page B-3

Une dinde à \$75 la livre

LONDRES (AP) — Une dinde phénoménale, présentée comme étant la dinde la plus douce au monde, 75 livres, élevée par M. Phil Cooke, agriculteur à Peterborough, a été vendue lundi 2,200 livres sterling, soit environ \$5,500 ou \$75 la livre.

La transaction a eu lieu lors d'une vente de charité à l'hôtel Savoy de Londres. L'acquéreur était négociant de viande, en gros.

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-18
Arts et spectacles	D-4 à D-6
Bandes dessinées	D-4
Bridge	D-17
Carrières et professions	C-4
Décès	D-19
Economie-finances	C-10 à C-14
Feuilleton	D-14
Horoscope	D-13
Information régionale	A-4 et A-5
Mode	B-3
Monde	C-8, C-9, C-15
Mot mystère	D-1 à D-19
Mots croisés	D-16
Où aller à Québec	D-4
Page documentaire	A-7
Patron	D-17
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-19 et D-6

météo

Nuageux avec éclaircies. Vents modérés. Demain: dégagement et plus froid.

détails, page D-7

Isolation des habitations Aide technique d'Hydro-Québec

par Pierre PELCHAT

Les propriétaires de maisons unifamiliales et d'immeubles à logements pourront bientôt compter sur l'aide technique d'Hydro-Québec pour faire isoler leurs habitations.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, lors d'une rencontre d'information avec des journalistes pour expliquer certains projets de loi déposés récemment à l'Assemblée nationale.

"Sur demande, un technicien d'Hydro-Québec déterminera les améliorations qui pourront être apportées à une maison afin de réduire sa consommation d'énergie", a dit le ministre. C'est toutefois le propriétaire qui fera entreprendre les travaux d'isolation. La société d'État pourra fournir aux propriétaires une liste d'entrepreneurs compétents pour accomplir adéquatement ces travaux.

Facture vérifiée

Par la suite, la facture des coûts d'isolation sera acheminée à Hydro-Québec qui se chargera d'en vérifier l'exactitude selon les changements

qui avaient été prévus. Après avoir soustrait les subventions à l'isolation des maisons du coût total d'isolation, Hydro-Québec étalera sur une période de cinq ans le remboursement du coût d'isolation pour le propriétaire. "On calcule que cet investissement va se payer en cinq ans avec les économies d'énergie", a indiqué le ministre Bérubé.

Quant aux subventions à l'isolation des maisons, le ministre Bérubé a affirmé que le Conseil des ministres aurait à prendre une décision sur ce sujet en ce qui concerne la participation du gouvernement québécois. Il est prévu qu'Hydro-Québec administrera le programme fédéral de subventions à l'isolation.

Le ministre estime que ce nouveau programme d'économie d'énergie sera avantageux pour le Québec "puisque l'électricité que l'on peut dégager en économisant l'énergie coûte la moitié moins cher que celle produite avec de nouveaux barrages".

Le nouveau programme d'aide technique d'Hydro-Québec s'appliquera à la plupart des maisons et immeubles à logements du Québec. Toutefois, ce programme qui devrait être annoncé sous peu sera appliqué

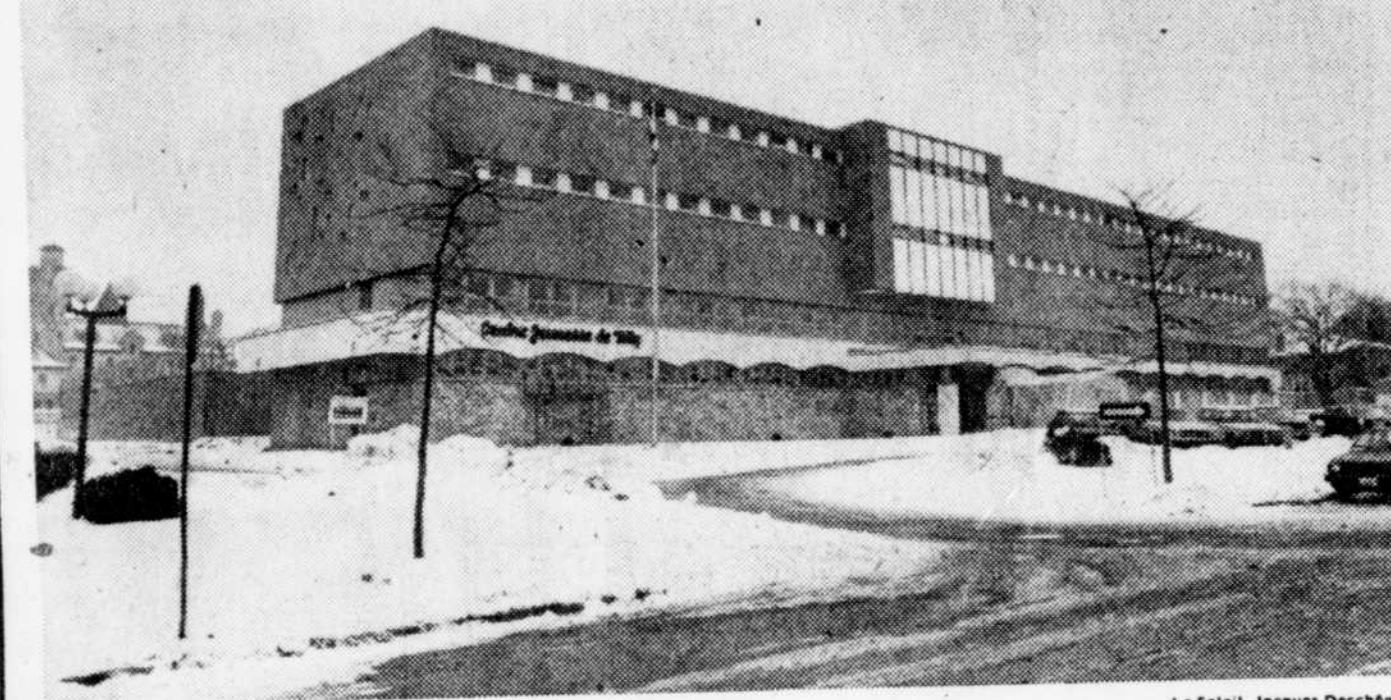
graduellement selon l'âge de la maison.

Nouvelles normes

D'autre part, le ministre Bérubé a indiqué que le propriétaire d'une maison neuve aura à l'avenir des recours contre le constructeur de sa maison si les normes de conservation de l'énergie n'ont pas été appliquées. Ce recours lui sera accordé par la nouvelle loi sur l'économie d'énergie dans le bâtiment qui vient d'être présentée à l'Assemblée nationale.

Toutefois, M. Bérubé a précisé que le consommateur ne sera nullement contraint de se soumettre à la loi. "S'il construit lui-même sa maison, il pourra le faire sans tenir compte des normes établies pour la conservation de l'énergie tout en sachant que sa facture énergétique sera plus élevée. Et s'il ne construit pas lui-même sa maison, il pourra dispenser par écrit le constructeur de respecter certaines normes", a-t-il indiqué.

Une trentaine d'organismes ont été consultés dans la préparation de ce projet de loi sur l'économie d'énergie dans le secteur de la construction.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Des travaux de rénovation de l'ordre de \$800,000 sont prévus au centre Tilly pour décourager toute velléité d'évasion.

Retour aux centres de détention pour jeunes

par Roger BELLEFEUILLE

Retombée directe de l'application de la loi sur la protection de la jeunesse, les centres d'accueil Tilly, à Sainte-Foy et l'Escalade, à Cap-Rouge, deviendront au cours des prochains mois des établissements à sécurité maximale pour les jeunes contrevenants des deux sexes de la région de Québec (Q3), âgés de plus de 14 ans.

C'est le sens d'une résolution que vient de faire tenir au ministère des Affaires sociales le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS).

Les besoins estimés pour ce type de clientèle, pour l'ensemble de la région de Québec, sont de 60 places pour les garçons et de 20 places pour les filles.

A l'heure actuelle, le centre Jeunesse-Tilly est reconnu comme un centre de transition fermée, pour garçons et filles, qui doivent y faire de courts séjours avant d'être transférés ailleurs.

L'Escalade est un centre d'accueil d'hébergement pour adolescentes dont la durée de séjour peut aller jusqu'à trois ans. L'Escalade ne deviendra pas totalement sécuritaire, cependant; seulement une unité de 10 places, dans un premier temps, et une autre de même capacité, selon le besoin, seront consacrées à l'hébergement sécuritaire.

Toutefois, selon les visées du CRSSS, Tilly ne s'occupera désormais que d'une clientèle masculine, cependant que l'Escalade absorbera tous les cas de jeunes contrevenants nécessitant, pour leur propre protection ou celle de la société, un milieu sécuritaire.

A toutes fins utiles, Tilly pour ce qui est des garçons et l'Escalade (partiellement) pour ce qui est des filles deviendront des centres de détention pour les jeunes de 14 à 18 ans, dotés cependant d'effectifs spécialisés et de programmes de réadaptation favorisant la réinsertion sociale.

Ainsi, pour ce qui est de Tilly, des travaux de rénovations de l'ordre de \$800,000 sont prévus pour réaménager les lieux de façon, entre autres objectifs, de décourager toute velléité d'évasion. Clôtures plus hau-

tes, portes munies de serrures électroniques, etc.

D'autre part, pour fournir au personnel l'encadrement professionnel nécessaire et assurer des programmes de réadaptation adaptés à sa nouvelle "vocation", des crédits supplémentaires de \$500,000 devront s'ajouter au budget de fonctionnement du centre.

Les postes supplémentaires requis sont: trois agents de sécurité, trois agents communautaires, 20 éducateurs et quatre conseillers cliniques.

Les transformations au cadre physique de l'Escalade seront moins onéreuses. Des crédits de \$200,000 seront requis, comme par exemple pour l'érection d'un mur pour couper le sécuritaire du non-sécuritaire et le

remplacement des vitres par un matériau incassable.

Par contre, le budget de fonctionnement devra être augmenté de \$450,000 pour faire face aux besoins nouveaux en personnel.

L'échéancier prévoit que l'Escalade devrait être en mesure d'assumer ses nouvelles responsabilités d'ici le 31 mars 1981, cependant que Tilly, pourrait amorcer sa transformation dès maintenant pour être prêt à commencer à jouer son nouveau rôle, d'une façon transitoire, dès le début de l'année.

Un volte-face

Divers facteurs expliquent ce recours à des mesures plus coercitives (Suite à la page A2, 4e col.)



Soutenue par un ami, Yoko Ono, épouse de John Lennon, quitte l'hôpital après avoir appris la mort de son mari.

Un détraqué assassine John Lennon

NEW YORK (d'après AFP, AP, NYTNS et UPI) — Un jeune homme d'une vingtaine d'années, probablement un détraqué, a abattu, hier, à bout portant, l'ancien Beatle John Lennon. Celui-ci a été atteint de plusieurs coups de feu et est mort à l'hôpital Roosevelt, de New York, où il avait été conduit aussitôt après l'attentat. L'annonce de sa mort a bouleversé les programmations de radio aux États-Unis et en Angleterre. Même l'agence Tass, en URSS, a repris la nouvelle.

"Il n'avait pas la moindre chance de survivre au premier coup de feu qui l'a atteint", a déclaré le docteur Steven Lynn, des services d'urgence de l'établissement hospitalier.

Selon ce dernier, le chanteur a reçu sept blessures et a dû subir plusieurs transfusions, après avoir perdu la presque totalité de son sang. La première balle a été apparemment tirée dans le dos de la victime qui a également été atteinte à la poitrine et au bras gauche, a-t-il précisé.

(Suite à la page A2, 1re col.)



Une photo récente de l'ex-Beatle John Lennon.

Conseil de Trudeau aux démunis Coupez le superflu

OTTAWA (PC) — Pour les pensionnés ou les personnes à faible revenu, c'est une simple question de "bon sens" que de couper sur le superflu pour avoir plus à dépenser pour l'essentiel face à l'augmentation du coût de la vie.

C'est du moins ce qu'a déclaré, hier aux Communies, le premier ministre Pierre Trudeau, alors qu'il était interrogé par les porte-parole de l'Opposition sur sa récente déclaration, selon laquelle "les Canadiens devraient rétablir leurs priorités et dépenser un peu plus

pour la nourriture" face à l'augmentation du prix des aliments.

Le leader du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a demandé au premier ministre "comment les personnes vivant au seuil de la pauvreté peuvent suivre ce conseil".

"Comme il a la prétention de conseiller le Canadien moyen sur la manière d'établir un budget familial, le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui s'il connaît le prix d'une livre de beurre, d'un pain ou d'une douzaine d'œufs dans le centre ville d'Ottawa, où, vraisemblablement il fait son marché?", a lancé M. Broadbent.

"Cette question est de nature statistique, et il est contre le règlement que de demander des statistiques à un ministre", de répliquer M. Trudeau.

De son côté, le député conservateur de Saint-Jean-Est, M. James McGrath, a demandé quel conseil le premier ministre entendait-il prodiguer, non pas aux Canadiens moyens, mais aux chômeurs et aux pensionnés dont les revenus sont rognés par l'inflation et la hausse du prix de l'énergie.

"Il n'est pas d'autres choix que de couper, lance-t-il. Le premier ministre aurait-il un conseil à leur donner?"

M. Trudeau a répliqué que de recommander de se servir de son bon sens n'était pas un "conseil exceptionnel".

Les députés de l'opposition ont critiqué M. Trudeau parce qu'il ne voulait pas répondre aux questions qui lui étaient adressées et parce qu'il demandait aux ministres de répondre à sa place.

"Nous sommes dans la seule Chambre où l'on pose une question à Popeye et c'est Olive Oil qui répond". Cette remarque est venue du conservateur John Crosbie après une réponse de M. Pierre Bussières, ministre d'État aux Finances.

Nouveau S.O.S. de Chrysler

WASHINGTON (d'après NYTNS, UPI et AFP) — Le constructeur automobile américain Chrysler a fait savoir hier au gouvernement qu'elle doit obtenir une somme additionnelle de \$350 millions en prêts fédéraux garantis d'ici 30 jours si elle doit demeurer en opération.

Les trois membres du Conseil de surveillance mis en place par le département du Trésor à la suite de l'octroi à Chrysler de prêts garantis pouvant aller jusqu'à \$1.5 milliard ont réagi calmement au cours de leur rencontre de deux heures avec les directeurs de Chrysler, montrant toutefois des réserves à accroître le risque du gouvernement — \$800 millions ont déjà été avancés jusqu'à maintenant en prêts garantis — mais n'ont pas fait part d'un refus catégorique, selon des sources gouvernementales.

Par ailleurs, le président de Chrysler Corp., M. Lee Iacocca, a promis hier des réductions de coûts "à tous les niveaux" pour tirer l'entreprise de sa plus récente difficulté financière et pour lui permettre d'obtenir encore de l'aide fédérale.

Ainsi, Chrysler a annoncé une réduction d'investissement de \$500 millions sur les cinq prochaines années dans le cadre de son nouveau plan de redressement.

Cette décision intervient alors que Ford, deuxième constructeur automobile, vient d'annoncer un recours à l'emprunt pour un montant de \$725 millions.

La réduction des programmes d'investissements chez Chrysler ne prévoit pas de suppressions d'emplois, a indiqué un porte-parole de la compagnie, mais elle entraînera des délais dans les

programmes de production et vraisemblablement pour la sortie d'un nouveau modèle prévu pour 1984, a-t-il ajouté.

Chrysler a subi des pertes de \$1.4 milliard pour les neuf premiers mois de 1980. M. Iacocca a reconnu que le dernier trimestre serait également déficitaire. Chrysler avait misé sur le lancement cette année d'un nouveau modèle de petite cylindrée, la "K-Car", pour améliorer sa situation financière, mais les ventes de ce modèle pour les deux derniers mois ont été inférieures de 34,000 unités à la moitié de l'objectif fixé.

Chrysler a dû demander à ses fournisseurs des délais de règlement pour les factures de décembre. C'est la première fois depuis l'obtention du plan d'aide gouvernementale que Chrysler a recours à une telle mesure, utilisée trois fois auparavant.



C'était il y a 16 ans

L'Amérique du Nord avait découvert les Beatles par l'entremise du programme de télévision de Ed Sullivan. Cette photo qui remonte à 1964 fait voir, de gauche à droite, Ringo Starr, George Harrison, Sullivan, John Lennon et Paul McCartney.

Un détraqué...

(Suite de la première page)

C'est le docteur Lynn qui a annoncé la mort à Yoko Ono, la femme du célèbre chanteur. Elle est restée hébétée, sans aucune réaction.

Yoko Ono accompagnait son mari lors que l'agression s'est produite.

Selon les premiers rapports, l'individu qui a commis le crime aurait été arrêté par les services de police. Le suspect répond au nom de Mark David Chapman, 25 ans, et est originaire des îles Hawaï. Le présumé assassin était, selon la police, arrivé à New York, il y a une semaine, et tentait, depuis lors, d'obtenir un autographe sur un disque de John Lennon qui, apparemment, s'y refusait.

"C'est probablement un détraqué", a commenté le chef des détectives, James Sullivan.

L'enquête première révèle que l'assassin s'est approché de Lennon, à sa résidence de Manhattan, un peu avant 23h, alors que celui-ci revenait, en compagnie de son épouse, d'un studio d'enregistrement où il avait passé la soirée.

Au moment où Lennon sortait de sa limousine, l'homme s'est approché et a sorti un revolver.

Interpellant l'ancien Beatle, il a aussitôt fait feu. Le portier de l'établissement, témoin de la scène, a alors demandé au meurtrier s'il savait ce qu'il venait de faire.

"Je viens juste d'abattre John Lennon", a-t-il aussitôt répondu, lançant son pistolet au loin.

Le célèbre chanteur a aussitôt été conduit dans un proche hôpital à bord d'une auto de police.

La dernière soirée

Le gérant de John Lennon, Jack Douglas, a déclaré que Lennon et son épouse s'étaient rendus dans un studio d'enregistrement dans la soirée et qu'ils l'avaient quitté peu avant minuit. Un nouveau disque était en préparation.

John Lennon avait alors déclaré qu'il allait manger dans un restaurant avant de regagner son domicile.

Un témoin oculaire du drame, M. Sean Strub, a indiqué que Lennon marchait dans la rue et qu'il avait en-

tendu quatre coups de feu.

D'autres témoins ont affirmé en avoir entendu six.

Les réactions

L'annonce du meurtre de Lennon a provoqué de nombreuses réactions par tout le monde bouleversant la programmation des stations de radio, tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne. La BBC a rappelé la fauleuse carrière des Beatles et l'agence Tass a rapidement annoncé l'assassinat du chanteur même si le groupe n'a été présenté qu'exceptionnellement à la télévision en URSS. Les Beatles sont cependant très populaires en territoire soviétique où leurs disques font l'objet d'un important marché noir.

A New York, en pleine nuit, deux heures après le décès de Lennon, un service d'ordre a dû être mis en place devant le Dakota, résidence du chanteur, et l'hôpital Roosevelt, lieu où il a été conduit après son attentat. Des centaines d'admirateurs se trouvaient sur les lieux.

John Lennon, qui avait fêté ses 40 ans le 9 octobre, avait été en quelque sorte l'artisan du groupe dont il avait composé une grande partie des chansons.

Au cours d'une interview accordée cette année — la première en cinq ans — Lennon avait déclaré qu'il aurait souhaité quitter les Beatles dès 1966 mais qu'il n'en avait pas eu le courage. Il ne devait prendre cette décision que quatre ans plus tard. Après la dislocation du groupe, il avait continué à composer et à enregistrer.

Mais en 1975, il décidait de se retirer pour cinq ans afin d'accorder plus d'attention à son fils Sean et à son épouse.

Ce n'est qu'à la fin de l'été dernier qu'il est revenu à la musique.

En 1965, au sommet de la "Beatlemania", les "quatre garçons dans le vent", entre deux tournées triomphales, sont reçus au palais de Buckingham, par la reine Elizabeth. Ils sont décorés de la médaille de l'Empire britannique pour services rendus aux arts et au pays. Lennon retournera par la suite sa décoration.

Mauvais climat de travail au centre Tilly

par Roger BELLEFEUILLE

Le changement de rôle préconisé pour le centre Jeunesse-Tilly, rue Muir, à Sainte-Foy, est susceptible de soulever une turbulence assez vive, non pas chez les jeunes contrevenants des deux sexes qui y sont hébergés, mais plutôt chez le personnel en place. Le climat des relations de travail est loin d'être au beau fixe, d'ailleurs, par les temps qui courent.

Le syndicat de la boîte, affilié à la CSN, a déjà fait parvenir au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, une lettre réclamant la démission du directeur général, M. Norman Dea.

Par ailleurs, M. Henri Ouellet, directeur des services sociaux au CRSSS, organisme mandaté pour assurer la réalisation de la nouvelle vocation de Tilly, a signalé au SOLEIL que tous les efforts seront déployés pour mettre les employés actuels dans le coup et les associer étroitement aux changements prévus.

Toutefois, a-t-il ajouté, le personnel en place doit se rendre compte qu'il a été appelé jusqu'ici, compte tenu de la vocation de centre de transition de Tilly, à jouer surtout un rôle de "gardien". C'est-à-dire que ces employés devront se prêter à une nouvelle définition de tâche.

Pour sa part, le directeur général de l'établissement, M. Norman Dea, a précisé au SOLEIL qu'une vingtaine d'employés devront se prêter à un "déplacement" à l'intérieur du centre. Il n'y aurait pas de mises à pied.

LE SOLEIL a tenté, mais en vain, à trois reprises, de joindre la présidente du syndicat, Mme Diane Roy.

Un centre de détention

Pour le directeur général de cet établissement, Tilly, dans les faits, a toujours été utilisé comme une ressource d'hébergement sécuritaire,

mais sans être doté du cadre physique et du personnel en conséquence.

"Les jeunes qui viendront désormais ici, a-t-il poursuivi, devront réaliser qu'ils mettent les pieds dans un centre de détention pour mineurs

et que s'ils tentent de sauter la clôture, il ne s'agira pas d'une fugue, mais bel et bien d'une évasion."

En outre, a-t-il fait valoir, le voisinage devra être sensibilisé à la nouvelle vocation de Tilly, qu'il soit mis au courant du genre de jeunes qui

sont "en dedans".

Quant à l'Escal, de construction récente, l'inclusion d'unités dites sécuritaires à l'intérieur de l'établissement devrait se faire sans heurt, selon les prévisions du CRSSS.



Le centre d'accueil L'Escal, à Cap-Rouge, un internat pour adolescentes en difficultés.

Retour aux...

(Suite de la première page)

ou contraignantes face aux mineurs ayant des démêlés avec la justice.

Les CRSSS ont entériné une décision du MAS de rendre chaque région de la province autosuffisante en matière d'hébergement sécuritaire. Cette politique fait en sorte que les jeunes qui étaient transférés à Montréal (Cité des Prairies, et Boserville) sont maintenant refoulés et Tilly doit donc garder une clientèle pour laquelle il n'est pas équipé.

L'application de la loi sur la pro-

tection de la jeunesse a d'autre part créé des situations curieuses. Faute de place, dans les cas d'hébergement d'urgence, la direction de la protection de la jeunesse a dû avoir recours, certaines fins de semaines, à des chambres de motels et à l'engagement d'agents de sécurité.

D'autre part, note, la résolution du CRSSS, le fait pour un jeune d'être pratiquement trimbalé d'une place à l'autre, de voir les centres d'accueil fermer systématiquement leurs portes, de voir les divers ni-

veaux d'intervention, centre de services sociaux et centres d'accueil entre autres, être plus d'une fois à couteaux tirés, a pour effet de "renforcer l'attitude de délinquance chez ceux qui vivent ces situations".

Un fait demeure. Alors que le ministre des Affaires sociales clament en 1976 que les mesures sécuritaires n'avaient plus leur place dans les centres d'accueil pour mineurs, les réalités de la loi 24 semblent maintenant l'avoir convaincu du contraire.

C'EST DÉJÀ NOËL CHEZ SIMONS



blouse brodée à col frison, aux broderies couleurs tendres entre des petits plis, frisons à l'avant et aux poignets, l'as. menthe, p.m.g. \$35.

la maison **simons**



l'ensemble tuque et foulard, en tricot mousse, tuque à larges revers, long foulard étroit, gris, blanc, chameau, noir, rouge. \$20.

la maison **simons**



la robe de chambre matelassée,

aux imprimés de fleurs et de petits pois contrastants, bordée de dentelle, en polyester et coton, marine, rouge, p.m.g. \$40.

la maison **simons**



le deux-pièces en coton ouaté,

exclusifs à simons, l'ensemble sport-détente, sweatshirt à petit col, blanc, jaune, rouge, marine, p.m.g. \$22, le pantalon coordonné, serré à la cheville par une bande côtelée, p.m.g. \$25.

la maison **simons**

magasinez à nos magasins de Québec et Place Ste-Foy, ouverts les jeudi et vendredi jusqu'à 21hres et le samedi jusqu'à 17hres.



Le lieu du crime

Des policiers examinent l'endroit où a été abattu John Lennon, hier soir, à New York. Les balles tirées par l'assassin ont troué la vitre de la porte par où les visiteurs de la mai-

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00
RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

LA QUOTIDIENNE
8-6-4
Tirage de lundi
Informations: 643-8990

le mot du jour

Mets électrique

Vous avez déjà vu un crabe avec un transformateur sur la tête, comme dans un poteau? Ceux que l'on a désignés comme des "transformateurs de crabes" étaient certainement des apprentis, des producteurs, etc.

Pierre BELLEAU

Les Textiles Arlana Inc. de Sainte-Marie

Des employés donnent une semaine de salaire

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — Les 47 employés et cadres de la nouvelle compagnie "Les Textiles Arlana Inc." de Sainte-Marie de Beauce, ont donné à leur entreprise l'équivalent d'une semaine de travail, ce qui représente une masse salariale de \$27.000.

Cette entreprise beauceronne, autrefois la division de textile Chas-

sé Inc., se spécialise dans le tissage de la laine et la fabrication de tissus à la verge ainsi que de couvertures de laine.

Le but d'un tel geste posé la semaine dernière, a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Napoléon Létourneau, président et directeur général de la nouvelle compagnie, est de démontrer aux gouvernements qu'on croit aux nombreux avantages d'une

formule de cogestion et que l'entreprise se doit d'obtenir des subventions aux paliers des deux gouvernements, pour la relance de l'entreprise dans le cadre d'un programme de modernisation se totalisant à \$3.6 millions.

Tout récemment, les employés et cadres de la compagnie "Les Textiles Arlana Inc." ont injecté un montant de \$100.000 dans l'entreprise de l'an-

cienne division de textile Chassé Inc..

Pour la relance de cette entreprise sous le principe de la cogestion, les 36 employés détiennent 25 pour 100 des actions, tout comme les 11 cadres de l'entreprise.

De son côté, la compagnie Chassé Inc., de Sainte-Marie, détient l'autre 50 pour 100 des actions de la nouvelle

compagnie "Les Textiles Arlana Inc.", mais il se pourrait qu'une partie de ces actions passent entre les mains de la SODEQ Beauce-Ap-palaches.

Se disant satisfait d'une structure de capital-actions, M. Napoléon

Létourneau a signalé que "nous avons des commandes pour permettre à la nouvelle compagnie Les Textiles Arlana Inc. de fonctionner pendant au moins six mois et déjà nous savons que d'autres commandes s'ajouteront d'ici ce temps".

A Québec, le fédéral paie ses taxes (Cosgrove)

par Pierre-Paul NOREAU

Par ses subventions tenant lieu de taxes foncières, le gouvernement fédéral offre aux municipalités et à la ville de Québec en particulier des avantages financiers importants, et ce même si ses propriétés ne sont pas imposables.

Le ministre fédéral des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, a fait parvenir cette réponse au caucus des députés péquistes de la région de Québec. Ces derniers accusaient le fédéral de se comporter en "mauvais citoyen" en ne payant pas de taxes pour des propriétés comme le port de Québec, la Citadelle, les bureaux de poste et les édifices administratifs.

M. Cosgrove précise dans sa lettre-réponse que son gouvernement paie depuis très longtemps des subventions pour la plupart des édifices fédéraux dont les bureaux de poste, la Citadelle (à l'exception des murs) et les immeubles du Conseil des ports nationaux.

Il ajoute que la loi C-4 sur ces

subventions tenant lieu de taxes, loi qui a été sanctionnée récemment, aura pour effet d'enrichir considérablement le programme. Entre autres mentionne-t-il, la ville de Québec recevra rétroactivement au 1er janvier 1980 une subvention pour la totalité de la taxe d'aqueduc.

Le programme n'est pas parfait en raison de l'important déficit fédéral, mais il offre des avantages importants, de poser le ministre Cosgrove.

Tout comme le télégramme du caucus des députés péquistes de la région de Québec (MM. Denis de Belleval, Claude Morin, Louis O'Neill, Raymond Gravel, Richard Guay et Jean-François Bertrand), la lettre de M. Cosgrove a été transmise par son signataire aux médias.

M. Cosgrove se dit d'ailleurs étonné et désolé qu'un télégramme aussi tendancieux que celui qu'il a reçu ait été rendu public. Afin de rétablir les faits, la réponse devait aussi d'être portée à l'attention des organes d'information, a-t-il conclu.

Coutellerie plaquée or ONEIDA



Service de coutellerie de 8 couverts, 40 morceaux. Motif Modern Baroque, plaqué or, incluant: couteaux, fourchettes à viande, fourchettes à salade, cuillères à dessert (soupe), cuillères à thé.

Rég. \$1,000

\$495

Autres spéciaux disponibles dans les motifs Affection, Artistry.

Egalement, autres rabais en magasin sur coutellerie plaquée argent ou en acier inoxydable (modèles discontinués).

Renaud & cie
VAISSELLE

Services de vaisselle,
verreries, coutelleries,
articles de cuisine.

82, rue St-Paul
692-0144

Heures d'affaires: du lundi au vendredi, de 9h à 12h et 13h à 17h. Le samedi, de 9h à midi.

Une visite à notre salle d'échantillons vous permettra de profiter de nos nombreux spéciaux.

Les accessoires parfaits pour le sac

Elizabeth Arden

Spécial 750



avec tout achat de produits Elizabeth Arden durant cette promotion du 8 au 20 décembre 1980

La trousse "Accessoires parfaits pour le sac" comprend:

- complexe hydratant en crème VISIBLE DIFFERENCE 14 ml
- crème hydratante de protection ACTIVE-DAY - SPORT CLAIR 30 ml
- vernis à ongles laque AIRELLE TENDRE 10 ml
- fard à lèvres en pot GREAT COLOR - JAZZSHINE
- senteur EAU FRAÎCHE "l'essentiel pour le corps" 11 ml



BEAUTY SLEEP
convient à tous les types de peau
60 ml \$12.00



VISIBLE DIFFERENCE
complexe hydratant en crème
30 ml: \$17.50 70 ml: \$27.50

VELVA
moisture film hydratant tenace, indispensable sous le maquillage
110 ml \$10.00
220 ml \$16.50



Invitation

Nous vous invitons à venir rencontrer Mme Arlene Bowen, représentante de la maison Elizabeth Arden, à notre comptoir des cosmétiques du Mail St-Roch les 11 et 12 décembre et à celui de Place Laurier le 13 décembre 1980

MAIL ST-KOCH, Québec 529-5741
PLACE LAURIER, Ste-Foy 656-1712
PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504
PLACE L'ORMIÈRE, Neufchâtel 842-9221

brunet

demandez
votre

**P'TIT
BACHOTTIER**

plus de 550 prix
d'une valeur
totale dépassant
14 000 \$
2 grands prix
de 500 \$
20 billets de 50 \$, 350 de 20 \$
plus de 180 prix
en marchandises



mail st-roch

La cave à vin des Québécois vous suggère...



Dans le temps des Fêtes, quoi de mieux que de se réunir autour d'une bonne table! Pour vous aider à choisir les vins qui accompagneront vos bons petits plats, la cave à vin des Québécois vous suggère ici quelques vins mis en bouteille au Québec par notre Société des alcools et vendus exclusivement dans toutes ses succursales. La plupart de ces produits sont offerts en plusieurs formats.

AIDE-MÉMOIRE

Veau et volailles

☐ Réserve du Cellier (rouge)	750 ml	\$3.25
☐ Valpolicella, D.O.C., S.A.Q.	750 ml	\$3.75
☐ Château du Vergel	750 ml	\$3.75
☐ Château de Farel	750 ml	\$4.85
☐ Château La Tour des Graves	750 ml	\$4.95
☐ Château de Clary	750 ml	\$5.25
☐ Château La Croix des Blais	750 ml	\$5.95
☐ Manoir de Montmay	750 ml	\$6.35
☐ Macon, A.C., S.A.Q.	750 ml	\$6.40
☐ Château de Chazoux	750 ml	\$6.50
☐ Château Le Barrail	750 ml	\$6.75

Poisson et crustacés

☐ Réserve du Cellier (blanc)	750 ml	\$3.25
☐ Soave, D.O.C., S.A.Q.	750 ml	\$3.75
☐ Domaine de Mihoudy	750 ml	\$3.95
☐ Domaine de la Tour Gasselini	750 ml	\$5.80
☐ Château du Merle	750 ml	\$5.85

Boeuf et plats en sauce

☐ Le Galant	750 ml	\$2.70
☐ Domaine de St-Bénézet	750 ml	\$3.50
☐ Château du Vergel	750 ml	\$3.75
☐ Château les Ollieux	750 ml	\$3.75
☐ Dao, R.D., S.A.Q.	750 ml	\$3.75
☐ Château de Farel	750 ml	\$4.85
☐ Château La Tour des Graves	750 ml	\$4.95
☐ Château de Clary	750 ml	\$5.25
☐ Château La Croix des Blais	750 ml	\$5.95
☐ Château Respide	750 ml	\$6.25
☐ St-Émilion, A.C., S.A.Q.	750 ml	\$6.70

Entrées et viandes froides

☐ Réserve du Cellier (blanc)	750 ml	\$3.25
☐ Soave, D.O.C., S.A.Q. (vin blanc)	750 ml	\$3.75
☐ Domaine de Mihoudy (vin blanc, demi-sec)	750 ml	\$3.95
☐ Domaine de la Tour Gasselini (vin blanc)	750 ml	\$5.80
☐ Manoir de Montmay	750 ml	\$6.35
☐ Château de Chazoux	750 ml	\$6.50

...Et rappelez-vous:
la modération
à bien meilleur goût...



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

La cave à vin des Québécois